

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN D'AURILLAC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 16 AVRIL 2008 SEANCE D'INSTALLATION

La séance est ouverte à 18 heures 40 par M. Jacques MEZARD, Président sortant de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, dans l'amphithéâtre du Palais des congrès, à Aurillac.

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DE L'ELECTION DU PRESIDENT

Rapporteur : M. MEZARD, Président sortant

M. MEZARD, Président sortant.- Mesdames et Messieurs, je vous demande un peu de silence. Il m'appartient de procéder à l'appel des élus. C'est ce que je vais faire, en vous demandant d'avoir la gentillesse de répondre à l'appel de votre nom.

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent
M. BAERISWYL Christian : présent
M. BARRIER Roger : présent
M. BAYSSAT Jean-Claude : présent
M. BAZELLE Jean : présent
M. BERGAUD Jacques : présent
M. BESSAT Vincent : présent
Mme BIGEON Michèle : présente
M. BRAY Roland : présent
M. CALMETTE Alain : présent
Mme CAMUS Christiane : présente
M. CARPENTIER Patrick : présent
Mme CARRILLO Clarisa : absente, représentée par M. BESSAT Vincent
M. CARTEAU Didier : présent
Mme CHASSANG Sylvie : absente, représentée par M. MOINS Jean-Antoine
M. CHAUSI Serge : présent
M. COLLIN Jean-François : absent, suppléé par Mme AMBLARD Mireille
M. COSNIER Michel : présent
Mme COSTES Josiane : présente
M. CRUEGHE Thierry : présent
M. DABERNAT Jean-Pierre : présent
M. DALL'AGNOL Xavier : présent
M. DAUDE Jean-Pierre : présent
M. DELAMAIDE Charles : présent
Mme DELPUECH Geneviève : présente
M. DESTANNES Roger : présent
M. ESTIVAL Jean-Pierre : présent
M. FABRE Daniel : présent

M. FABRE Philippe : absent, représenté par Mme AMBLARD Mireille
 M. FAGES Jean-Pierre : présent
 Mme FLEY Claudine : absente, suppléée par Mme GRIFFAULT Laetitia
 M. GALEAU Thierry : présent
 M. GASTON Christian : présent
 M. GODBARGE Frédéric : présent
 M. GOSSET Bernard : présent
 M. JUILLARD Georges : présent
 Mme LABLANQUIE Michelle : présente
 Mme LABORIE Mireille : présente
 M. LAMPRE Patrick : absent, suppléé par Mme LOUBEYRE Nicole
 M. LANTUEJOUL Henri : présent
 M. LAVEISSIERE Bernard : présent
 M. LAYBROS Bernard : présent
 M. LERON Michel : présent
 Mme LHERM Gisèle : présente
 M. LOURS Michel : présent
 M. MALBOS Elie : présent
 M. MARKARIAN Jacques : présent
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAUREL Jean-Claude : présent
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MEDAL Camille : présent
 M. MEZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. MONTIL Pierre : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PEYRONNET Gabriel : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. POUX André : présent
 Mme PRUNET Brigitte : absente, suppléée par Mme FRAYSSE Marie
 M. ROUME Jean-Pierre : présent
 Mme RUMIN-BENITO Patricia : présente
 Mme SARRAZIN Andrée : absente, suppléée par M. MURATET Jacques
 M. TELLIER Laurent : présent
 M. TIBLE Bernard : absent, représenté par M. DELAMAIDE Charles
 Mme VEDRENNE Carine : présente
 M. VEROUIL Alain : présent
 M. VIGNAL Gérard : absent, suppléé par M. LE BOULC'H Didier
 M. WALLEZ Robert : présent
 M. WERLES Christian : absent, représenté par M. ESTIVAL Jean-Pierre.

Je vous remercie. Je déclare donc les conseillers communautaires installés dans leur fonction. Conformément à la loi, je donne la parole au Doyen d'âge, M. BAZELLE.

M. BAZELLE, Doyen d'âge.- Bonjour à tous. Afin de procéder à l'élection du Président et

des Vice-Présidents, je vous propose :

- comme secrétaire de séance : Mme Laetitia GRIFFAULT
- comme premier assesseur : Mme Laetitia GRIFFAULT
- comme deuxième assesseur : moi-même.

Y a-t-il un candidat pour l'élection du Président de notre Communauté d'agglomération ?
Monsieur CALMETTE, vous avez la parole.

M. CALMETTE.- Bonsoir à toutes et à tous. Je suis ici non pas pour présenter ma candidature, mais pour présenter une candidature. Je voudrais d'abord saluer les conseillers communautaires qui sont présents ce soir, dire que nous sommes ici tous présents avec une double légitimité : celle des électeurs de nos différentes communes, et puis celle de nos conseils municipaux qui nous ont fait l'honneur de siéger à la Communauté d'agglomération qui a beaucoup changé depuis 2001 puisqu'elle a grandi et a pris une importance toujours plus grande dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

Elle a grandi géographiquement puisque nous sommes maintenant 22 communes et que d'autres communes frappent à la porte, avec près de 60 000 habitants, c'est-à-dire près de 4 Cantaliens sur 10.

Elle a grandi au niveau des compétences. A titre d'exemple : la médiathèque qui est devenue une médiathèque communautaire et elle est promise à une transformation et à une réhabilitation totale dans les mois et les années qui viennent. Je dois dire d'ailleurs à ce propos que la Ville d'Aurillac est demanderesse de nouveaux transferts pour des services qu'elle rend à l'ensemble du bassin. Tout cela est bien entendu à discuter, mais c'est une question qui sera, je crois, d'actualité.

Elle a grandi aussi en notoriété auprès de nos concitoyens. Les grands équipements communautaires effectués depuis 2001 (le Centre Aquatique, le Prisme, le Chaudron, le Parapluie, pour ne citer que quelques exemples) rapprochent indiscutablement la structure intercommunale de ses ressortissants et permettent, je crois, l'émergence d'un véritable sentiment d'appartenance au Bassin d'Aurillac.

Alors on peut s'étonner que, par rapport à cette croissance géographique, démographique et de compétences, une telle structure ne soit pas gérée par des conseillers élus au suffrage universel direct. En plus, la Communauté d'agglomération lève l'impôt, comme vous le savez. Contrairement à ce que croient beaucoup de nos concitoyens, on a pu le vérifier pendant la campagne, la CABA ne lève pas l'impôt sur les ménages, mais ne lève l'impôt que sur les entreprises ; néanmoins, elle lève l'impôt. Je suis, à titre personnel, partisan d'une réforme, toujours reculée, qui consisterait à élire les conseillers communautaires en même temps que les conseillers municipaux au suffrage universel direct.

Le travail effectué, que j'ai rappelé, durant tout ce mandat est le fruit d'un travail d'une équipe qui a beaucoup fait sous l'impulsion et l'autorité de Jacques MEZARD. Certes, il reste beaucoup à faire, et les 24 élus d'Aurillac seront attentifs à ce que les grands projets que nous avons avancés durant la campagne électorale soient entrepris. A titre d'exemples et très rapidement :

- le développement économique avec les Zones d'Esban et de La Sablière, indispensables à notre attractivité économique et commerciale.

- le développement culturel et sportif avec de nouveaux équipements communautaires.

- le développement durable avec un plan Climat Territoire à l'échelle de l'agglomération, complémentaire de notre Agenda 21 municipal, mais aussi avec le traitement des déchets et la mise en exploitation des deux sites d'enfouissement prévus pour prendre le relais de celui de Tronquières qui arrive à saturation.

Pour réaliser tout cela et bien d'autres choses, et dans la continuité de l'esprit qui a présidé au mandat précédent, j'ai le plaisir et l'honneur de proposer la candidature de Jacques MEZARD à la présidence de la CABA.

J'ai oublié un papier, j'avais un troisième papier, tant pis je fais faire sans cela. Je voudrais dire les raisons pour lesquelles il me semble que Jacques MEZARD est le mieux placé pour cette présidence.

Je pense d'abord que, premièrement, il est issu de la majorité municipale d'Aurillac, et il me semble indispensable que le Président de la CABA, eu égard à l'importance de la Ville centre dans cette Communauté d'agglomération, soit issu de l'équipe aurillacoise.

La deuxième raison, c'est que je pense que Jacques MEZARD a l'autorité et l'expérience nécessaires pour mener ce gros navire qui est une intercommunalité de 22 communes, tant il est vrai que les dossiers se complexifient toujours au fil des années et qu'il faut, pour cela, un caractère bien trempé pour mener ce bateau dont je parlais. Je profite pour dire d'ailleurs aux nouveaux conseillers communautaires que, s'ils ont quelque chose à demander au Président, si le jour du rendez-vous il a le sourcil un peu froncé, il vaut mieux qu'ils reportent le rendez-vous parce que ce caractère bien trempé c'est aussi cela, mais c'est aussi la caractéristique de quelqu'un qui sait mener son affaire.

Et puis, la troisième raison, c'est que Jacques MEZARD est le garant de ce que l'on appelle « l'esprit communautaire ». L'esprit communautaire, cela veut dire la complémentarité d'abord entre la ville centre et toutes les autres communes ; cela veut dire trouver l'équilibre dans les différences géographiques et politiques de nos 22 communes ; cela veut dire faire vivre la solidarité du territoire. Cela veut dire, en un mot, faire vivre ce beau mot de « communauté ». Nous sommes une Communauté d'agglomération certes, mais nous aussi une communauté de destin, et je crois que cet esprit-là est un esprit tout à fait important à mettre en avant. Jacques MEZARD a su le faire depuis 2001, et je suis sûr qu'il saura continuer dans cet esprit très important pour le mandat qui vient.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Doyen, je suis très fier d'avoir le plaisir de présenter la candidature de Jacques MEZARD à la présidence de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac. Je vous remercie.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

M. BAZELLE, Doyen d'âge.- J'enregistre la candidature de Jacques MEZARD. Y a-t-il une autre candidature ? Non.

Je vais vous donner quelques consignes pour le déroulement du vote. D'abord, souhaitez-vous passer par l'isoloir ? Et aussi souhaitez-vous utiliser des bulletins avec des enveloppes ou bien des bulletins seuls ? Je note que vous ne souhaitez pas d'isoloir et que vous voulez utiliser des bulletins seuls.

Laetitia va faire circuler l'urne. Au moment où vous mettrez votre bulletin dans l'urne, vous annoncerez votre nom. Si c'est un vote par procuration, vous annoncez le nom de la personne pour laquelle vous votez.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. Chaque conseiller communautaire dépose son bulletin dans l'urne en annonçant son nom)

Jacques MEZARD : a voté

Jean-Pierre ASTRUC : a voté

Christian BAERISWYL : a voté

Roger BARRIER : a voté

Jean-Claude BAYSSAT : a voté

Jean BAZELLE : a voté

Jacques BERGAUD : a voté

Vincent BESSAT : a voté

Clarisa CARRILLO, représentée par Vincent BESSAT : a voté

Michèle BIGEON : a voté

Roland BRAY : a voté

Alain CALMETTE : a voté

Didier CARTEAU : a voté

Patrick CARPENTIER : a voté

Christiane CAMUS : a voté

Geneviève DELPUECH : a voté

Roger DESTANNES : a voté

Jean-Pierre ESTIVAL : a voté

Christian WERLES, représenté par Jean-Pierre ESTIVAL : a voté

Henri LANTUEJOUL : a voté

Patrick LAMPRE, suppléé par Nicole LOUBEYRE : a voté

Mireille LABORIE : a voté

Michelle LABLANQUIE : a voté

Philippe MAURS : a voté

Camille MEDAL : a voté

Jean-Antoine MOINS : a voté

Sylvie CHASSANG, représentée par Jean-Antoine MOINS : a voté

Laurent TELLIER : a voté

Andrée SARRAZIN, suppléée par Jacques MURATET : a voté

Patricia RUMIN-BENITO : a voté

Carine VEDRENNE : a voté

Alain VEROUIL : a voté

Gérard VIGNAL, suppléé par Didier LE BOULC'H : a voté

Robert WALLEZ : a voté

Jean-Claude MAUREL : a voté
 Pierre MATHONIER : a voté
 Florence MARTY : a voté
 Jacques MARKARIAN : a voté
 Bernard LAVEISSIERE : a voté
 Bernard LAYBROS : a voté
 Michel LERON : a voté
 Charles DELAMAIDE : a voté
 Bernard TIBLE, représenté par Charles DELAMAIDE : a voté
 Jean-Pierre DAUDE : a voté
 Serge CHAUSI : a voté
 Jean-François COLLIN, suppléé par Mireille AMBLARD : a voté
 Philippe FABRE, représenté par Mireille AMBLARD : a voté
 Michel COSNIER : a voté
 Josiane COSTES : a voté
 Thierry CRUEGHE : a voté
 Jean-Pierre DABERNAT : a voté
 Xavier DALL'AGNOL : a voté
 Michel LOURS : a voté
 Gisèle LHERM : a voté
 Elie MALBOS : a voté
 Thierry GALEAU : a voté
 Jean-Pierre FAGES : a voté
 Daniel FABRE : a voté
 Christian GASTON : a voté
 Frédéric FABRE : a voté
 Bernard GOSSET : a voté
 Georges JUILLARD : a voté
 Claudine FLEY, suppléée par Laetitia GRIFFAULT
 Jean-Pierre PICARD : a voté
 Gabriel PEYRONNET : a voté
 Jean-Paul NICOLAS : voté
 Pierre MONTIL : a voté
 Christian POULHES : a voté
 André POUX : a voté
 Brigitte PRUNET, suppléée par Marie FRAYSSE : a voté
 Jean-Pierre ROUME : a voté

Nous procédons au dépouillement.

(Mme GRIFFAULT et M. BAZELLE procèdent au dépouillement)

Résultat du vote :

Votants : 71

Suffrages exprimés : 66

Bulletins nuls : 5

Jacques MEZARD est élu président de la Communauté d'agglomération avec 66 voix.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

M. MEZARD, Président de la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac.- Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, tout d'abord merci de votre confiance renouvelée. C'est toujours, quoi qu'on en dise, un moment d'émotion. Les élections rythment la vie de nos collectivités. C'est le moment où le citoyen et l'élu exercent un choix démocratique. C'est le moment du choix d'hommes et d'objectifs.

La spécificité de l'intercommunalité, c'est l'élection au deuxième degré avec ses avantages dont l'atténuation des clivages politiques et ses inconvénients dont la distanciation avec l'électeur. Comme Alain CALMETTE, je considère qu'une évolution est souhaitable, que ce soit l'élection de tous les conseillers communautaires en même temps que les conseillers municipaux, ou que ce soit l'élection directe du président. C'est aujourd'hui une des réflexions de l'Assemblée des Communautés de France, et j'espère que les choses évolueront. Cela simplifiera les choses dans la communication avec nos concitoyens.

Si j'ai l'honneur de m'adresser à vous ce soir en qualité de Président, c'est dans la clarté parce que cette proposition a été exposée à nos concitoyens de la Ville d'Aurillac en particulier pendant la campagne électorale des municipales. La confiance que vous venez de me témoigner découle directement de l'élection municipale d'Aurillac et du succès d'Alain CALMETTE. La légitimité qui peut être la mienne ne peut en être que la conséquence. La collaboration entre le Maire de la Ville centre et le Président de la Communauté d'agglomération est et sera sans faille. Elle résulte d'un accord politique avec le leader du parti majoritaire à Aurillac. Elle résulte d'une convergence de vue étroite sur les orientations à suivre pour l'avenir de notre territoire. Elle résulte, mon cher Alain, d'une amitié forgée depuis 13 années, d'abord dans l'expérience très formatrice des bancs de l'opposition municipale, puis dans l'exercice des responsabilités pendant ces 7 années. Je n'ai pas le sourcil froncé, mon cher Alain, aujourd'hui. Il n'existe point de concurrence entre nous car je suis membre de ton équipe et à tes côtés. Il existe une complémentarité et une confiance indispensables au bon service de notre territoire.

A ce moment de mes propos, je tiens à saluer notre ami, René SOUCHON, créateur du District, avec le concours d'un certain nombre d'autres élus aurillacois, auquel il a été rendu hommage il y a quelques mois, convaincu de l'indispensable développement de l'intercommunalité et dont le travail et les capacités prospectives nous seront encore utiles dans ses fonctions de Président du Conseil Régional d'Auvergne.

J'adresse aussi mes remerciements aux anciens élus qui ont choisi de mettre fin à leur mandat, il y en a plusieurs ici, ou que le succès n'a pas accompagnés les 9 et 16 mars dernier. Au-delà des sensibilités diverses, ils ont tous, de leur mieux, servi leur collectivité, assumé l'accroissement exponentiel de la paperasse bureaucratique, de la diarrhée réglementaire, des exigences croissantes de nos concitoyens. La vie d'élu local n'est pas une sinécure. La République s'honorerait de valoriser les milliers de maires et d'élus municipaux et de leur rendre plus facile l'exercice de leur fonction.

Une collectivité territoriale, ce sont des élus et des agents au service du public. Agents dont le professionnalisme est indispensable pour appliquer les orientations de la collectivité. Notre attachement au service public est connu, et nous continuerons à défendre le service public.

Un message plus personnel à deux Vice-Présidents qui quittent ce soir notre Assemblée : Jean-Louis COUDON et René LOUBEYRE. Leur travail, leur compétence, leur loyauté nous manqueront beaucoup.

Merci aussi à toute l'équipe des Vice-Présidents qui m'ont accompagné au cours de ces 7 années, et tout particulièrement à mon ami, Roger DESTANNES, premier Vice-Président, qui a été un ami, un collaborateur efficace, travailleur, avec une grande compétence de la vie municipale et intercommunale.

Le 18 avril 2001, je vous disais qu'il nous appartenait de donner à l'Agglomération son identité. Cet engagement a été tenu. La CABA a pris sa place dans le département, elle ne s'appelait pas encore la CABA. Avec ses 22 communes, ses 57 000 habitants, ses budgets en 2007 d'environ 105 M€, ses réalisations, elle est devenue un acteur incontournable dans le département.

Pour réussir l'intercommunalité qui est un travail de longue haleine – et on peut dire que la loi Chevènement a été un grand succès, compte tenu du développement de l'intercommunalité sur l'ensemble du territoire national –, il est indispensable d'avoir un projet de territoire dynamique, moderne, réaliste, soucieux de prospective plus que d'échéance électorale. Les équilibres d'une Communauté d'agglomération sont par essence fragiles. Tout d'abord, l'équilibre doit être respecté avec la Ville centre et Arpajon-sur-Cère, d'où provient le principal des recettes fiscales de taxe professionnelle, et les autres communes dont le développement est favorable à l'ensemble du territoire.

Mes chers collègues, respectons l'indépendance des communes en sachant dépasser les frontières communales. Gardons-nous de la facilité parfois entendue lors des campagnes électorales : « ce qui va bien c'est la commune ; pour les dossiers à problèmes, allez voir la CABA », parce que personne n'est gagnant dans ce style de discours. Pour reprendre une formule chère au Président Edgar FAURE : « l'équilibre, c'est l'indépendance dans l'interdépendance ». Le Prisme, le Centre aquatique, la Fabrique théâtrale, le Parapluie à Naucelles, la zone d'activités d'Esban à Ytrac, le nouveau Pôle immobilier de Baradel, les Gorges de la Jordanne, le Village U.C.P.A. de Lascelles, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat « Développement Durable », les studios de musiques amplifiées, la résidence étudiante de 50 logements, les travaux sur les Nouvelles Techniques de Communication, la navette gratuite, le renouvellement de la flotte de bus, et je pourrais continuer, c'est fait.

Un état d'esprit communautaire avec les 22 maires de la CABA, c'est indispensable comme l'a rappelé justement Alain CALMETTE, afin que chaque commune ait toute sa place dans le respect des diversités tant politiques que géographiques. Cela nécessite à la fois écoute et autorité dans l'exécutif. Tout ce qui a été fait n'a pu être fait que grâce à un vrai travail d'une équipe solidaire. La force de la CABA, la force de la Communauté d'agglomération, au cours du mandat précédent, a été cette solidarité entre les maires, entre les élus. Solidarité qui n'exclut aucunement la diversité.

Je voudrais insister sur quelques points fondamentaux. Je l'ai souvent rappelé, il ne peut exister de développement sans finances saines. La CABA ne prélève pas un euro d'impôt sur les ménages, comme l'a dit Alain CALMETTE. L'ensemble des budgets principaux et annexes de notre collectivité en 2007, cela représentait presque 44 M€ en fonctionnement et plus de

64 M€ en investissement, même si en investissement c'est un peu plus faible en 2008 car de grands équipements ont été réalisés. Cela faisait, pour 2007, 105 M€ ; c'est à peu près 40 % du budget départemental.

Nous avons deux ressources, vous le savez, et ceux qui entrent et que je salue, les nouveaux élus, apprendront à jongler avec les finances de la Communauté d'agglomération parce que nous essaierons de faire en sorte, dans les prochaines semaines et dans les prochains mois, que chacun et surtout les nouveaux élus puissent se familiariser avec ce qui est nouveau dans l'intercommunalité pour eux. Nous avons donc deux ressources fondamentales :

- la dotation globale de fonctionnement que nous verse l'Etat, que nous essayons de valoriser au maximum par une politique de transfert de compétences et d'intégration fiscale. Une de nos priorités dans ce nouveau mandat sera de dégager avec le Cabinet de Michel KLOPFER une stratégie pour optimiser notre coefficient d'intégration fiscale et essayer de le porter à 0,40 ; ce qui nous permettrait de garantir la recette de DGF pour les prochaines années.
- la seconde ressource étant la taxe professionnelle versée par les entreprises.

Grâce à une gestion rigoureuse et aux partenariats réussis, nous n'avons pas augmenté le taux de la taxe professionnelle au cours du mandat précédent. Notre objectif, c'est de maintenir ce cap à condition que les mesures gouvernementales ne modifient pas les règles du jeu de la fiscalité locale, et espérons toujours une vraie péréquation avec les territoires dont la richesse fiscale est considérable.

Les budgets de l'eau et de l'assainissement nécessitent et nécessiteront une augmentation progressive du coût du mètre cube assaini pour faire face aux investissements lourds en matière d'investissement. Cela est une vraie préoccupation – Roger DESTANNES le sait mieux que quiconque ici – et une priorité fondamentale des années qui viennent. Mais le coût du mètre cube d'eau restera dans la moyenne basse à l'échelle nationale.

Le budget des déchets est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Là encore, son taux est dans la moyenne basse nationale des intercommunalités. L'objectif réaliste est d'y rester.

Cette rigueur de la gestion financière est le fondement de notre politique pour les six ans qui viennent. Le projet d'agglomération est en cours. Les échéances électorales sont un moment de suspension de l'action politique, mais notre travail était en cours au cours du précédent mandat et il va continuer dans le cadre des objectifs qui ont été déjà largement explicités depuis des années, et il a été confirmé très clairement lors des dernières élections municipales. Nous aurons l'occasion de le développer ensemble d'ici l'été avec la nouvelle équipe au cours d'une conférence de presse que nous pourrons faire au mois de juin après réunion aussi d'un Comité des Maires.

Les grands axes en sont connus :

D'abord le développement économique, dont la responsabilité continuera à être assumée par Alain CALMETTE. On peut dire que la situation économique et démographique dans la CABA est relativement encourageante ; preuve en est l'augmentation des recettes de TP et du Versement Transport qui sont des indicateurs fiables de l'activité du Bassin d'Aurillac. Nous

avons un taux de chômage qui oscille autour de 5,6 %, c'est un taux inférieur à la moyenne nationale. Cela ne veut pas dire que tout va bien, cela ne veut pas dire que tout est facile, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des familles dans la difficulté. Cela veut dire que nous sommes dans un territoire qui se bat, qui est aujourd'hui concurrentiel avec nombre d'Agglomérations moyennes. Mais n'éluons pas le problème de l'enclavement, trop crucial pour l'arrondissement d'Aurillac. Or si la CABA intervient sur la ligne aérienne – et nous aurons l'occasion très rapidement d'en reparler parce que ce sont souvent ceux qui contribuent de moins en moins qui parlent de plus en plus, ce sera donc l'objet d'autres développements dans les semaines qui viennent –, nous n'avons par contre aucune compétence dans le domaine routier et ferroviaire, où le retard s'est accentué ; problème qui relève essentiellement de l'Etat, et ce n'est pas nouveau, les gouvernements passent quelle que soit leur sensibilité et nos problèmes restent, mais c'est le problème et la responsabilité de l'Etat, des parlementaires, du Conseil Régional et du Conseil général.

La liaison avec le TGV est fondamentale. Elle ne relève pas de l'utopie si la volonté est présente, et nous partageons d'ailleurs l'orientation du Conseil Général de donner priorité en ce qui le concerne à l'aménagement de la RD 120 Aurillac-Brive.

Le maintien des services publics est un souci majeur, et il n'est plus possible d'accepter le déménagement du territoire (Poste, Education nationale et autres services au public : hôpitaux, tribunaux, DDE). Je lisais *Le Monde* d'hier, cet excellent journal, qui faisait état des bénéfices – et nous ne pouvons que nous en réjouir – de la Poste et de la SNCF ; mais en ce qui concerne les services rendus à des territoires comme le nôtre je ne sais pas si c'est compatible avec ce type de bénéfice.

Le rôle de la CABA est de mettre en tout cas à disposition de tous les habitants et de toutes les entreprises des structures performantes, des équipements modernes, et d'être au rendez-vous des Nouvelles Techniques de Communication. Je rappelle qu'en 2001 la CABA ne disposait plus d'aucune réserve foncière susceptible d'accueillir de nouvelles zones d'activités. Nous avons acquis la totalité des terrains d'Esban et de La Sablière, mis au point les dossiers administratifs, réalisé les travaux de viabilité, d'adaptation des terrains.

La zone artisanale et industrielle d'Esban est en cours de commercialisation, elle est déjà plus qu'à moitié commercialisée, et les premières entreprises démarrent leur construction.

La zone commerciale de La Sablière voulue par les 22 maires de la précédente mandature est une nécessité pour le développement de l'arrondissement d'Aurillac. CARREFOUR a confirmé sa décision irrévocable d'installation ; le dossier de C.D.E.C. est déposé et est en cours d'instruction. Les dossiers d'urbanisme et architectural sont achevés. Ce dossier voulu par l'ensemble des 22 maires sera poursuivi jusqu'à son terme, en dépit des entraves d'une minorité agissante. Les électeurs ont confirmé massivement notre choix. Nous subissons des pertes de temps, conséquence de multiples recours ; fatalement, à un moment ou à un autre, il y en a bien un qui arrivera à nous faire perdre du temps. Mais nous tiendrons bon parce que l'addition de quelques intérêts particuliers ne peut se confondre avec l'intérêt général, parce que le corporatisme est le mal endémique de notre pays. En bon admirateur de la Révolution française, je peux citer le préambule de la loi Chapelier du 17 juin 1791, qui n'avait pas que des côtés positifs quand même, mais ce préambule affirmait qu'il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de coopération. Fermons la parenthèse.

Il convient d'anticiper sur l'avenir. La CABA a donc confié à la SEBA 15 une étude de recherche de nouvelles réserves foncières, afin de prendre d'ores et déjà le relais d'Esban. Dans le cadre du Contrat de projets Etat-Région, une somme d'un million d'euros a été réservée pour la CABA, pour intervenir sur de l'immobilier, sur du foncier. Nous construisons aujourd'hui un nouveau pôle immobilier d'entreprises qui sera achevé en juin 2008 ; le permis de construire de la 5ème tranche, d'un nouvel étage, a été déposé fin 2007 pour réalisation en 2009-2010.

C'est dire l'importance que nous attachons au développement économique. Développement économique qui a un impérieux besoin de la desserte de notre territoire en haut débit et très haut débit. Tâche confiée en particulier à Jean-Paul NICOLAS, et la CABA travaille en concertation étroite avec le Département et la Région afin de répondre à ce défi.

Autre axe fondamental de la politique que nous menons, ce sont nos interventions en matière d'urbanisme, de logement et de voirie d'agglomération. Si nous n'avons pas de compétence en matière de création ou d'entretien de voirie, nous avons travaillé et nous continuerons à travailler avec l'Etat et les autres collectivités (Département et communes) à la définition du Document de Voirie d'Agglomération permettant d'avoir un schéma prospectif à 15 ans pour la desserte routière de l'agglomération, intégrant un contournement ouest de la RD 120 à la RN 122, à proximité de la zone d'Esban/La Sablière.

Le logement et l'habitat continueront à faire l'objet de décisions très volontaristes de la CABA par la poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur la période 2006-2010 ayant pour thème le Développement Durable. C'est un dossier qui génère 30 M€ de travaux – je le rappelle – avec plus de 7 M€ de subventions dont l'essentiel provient de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat. Nous avons mis en place sur le budget 2008 un crédit spécifique de 400 000 € dans le domaine du logement social affecté aux maisons très économes en énergie. Cet axe sera développé en favorisant les opérations de diagnostic thermique tant sur les bâtiments publics que privés. Ces actions innovantes au niveau du développement durable seront poursuivies avec aussi un nouveau Programme Local de l'Habitat.

Autre dossier important pour nous : le tourisme. Le poids du tourisme dans l'économie locale est important, mais encore très insuffisant. Il ne suffit pas de dire que nous avons un beau département ; presque tous les départements sont beaux. Nous menons dans ce domaine une politique forte, elle sera encore renforcée et je vous proposerai l'élection d'un Vice-Président ayant cette compétence spécifique.

Nous nous investissons sur le Festival de Théâtre de Rue puisque c'est la CABA qui finance la subvention aujourd'hui à pratiquement concurrence de 500 000 €, sur les Semaines Européennes de Camping-cars, sur les Européennes du Goût, sur le partenariat avec la Ville d'Aurillac pour accueillir des manifestations d'envergure nationale comme cette année le Tour de France ou des championnats sportifs. C'est aussi un moyen d'accueillir des touristes et des populations et de faire connaître le Bassin d'Aurillac. Pour faciliter l'installation de manifestations d'importance nationale, nous procédons à la création – et ce sera un des premiers chantiers de cette nouvelle mandature – d'un vaste espace dédié à ces événementiels à la Ponétie.

L'arrivée de Lacapelle-Viescamp – et je salue Mme le Maire – et son positionnement sur le lac

de Saint-Etienne-Cantalès permettra, nous l'espérons, le développement de nouveaux produits touristiques.

Le projet de Stade Aérien, au carrefour du tourisme, du sport et de l'économie, sera mis en œuvre rapidement, par étapes, dans un cadre partenarial étroit avec les autres collectivités, dont le Conseil Général, car l'arrondissement d'Aurillac dispose dans ce domaine d'un atout considérable.

L'université et la recherche continueront à faire l'objet de nos soins attentifs, puisque le pôle universitaire d'Aurillac est un élément essentiel pour faire venir des jeunes à Aurillac, pour installer des enseignants et des chercheurs. Aujourd'hui, il y a plus de 1 300 étudiants post-bac qui suivent des formations autour d'équipes d'enseignants de grande qualité, et l'IUT est en plein développement avec des demandes aujourd'hui très nombreuses de candidats qui veulent suivre la formation de l'IUT à Aurillac. Nous avons choisi, en concertation avec le Conseil Général, de favoriser le développement de l'IUT avec des formations spécifiques, de nouvelles licences, et nous attendons à ce niveau-là des décisions je l'espère positives ; c'est en tout cas ce que m'a dit récemment le Secrétaire d'Etat à l'Intérieur sur de nouvelles licences pour le pôle universitaire d'Aurillac.

La desserte routière du pôle universitaire sera favorisée par la liaison boulevard Antony Joly/Université incluse dans la convention avec le Département.

Nous avons obtenu l'installation du CROUS à Aurillac, construit la résidence universitaire avec le Polygone, et nous poursuivrons cette politique, de même que le travail réalisé par l'association du Biopôle en liaison avec des structures d'enseignement et de recherche présentes à Aurillac pour finaliser le dossier du Théâtre du Goût permettant de valoriser les produits locaux.

La politique de développement de nos actions vis-à-vis de la jeunesse est importante. Elle sera confortée de pair avec le développement de la formation supérieure. Nous conduisons des opérations marquantes pour la qualité de vie des jeunes :

- par la mise en service d'équipements structurants tels que les studios de musiques amplifiées, la construction dans les prochaines semaines et au cours de l'année 2008 de l'Espace de Cultures Urbaines à la Ponéti qui est totalement financé, en complémentarité avec tous les grands équipements culturels et sportifs tels que le Centre Aquatique et le Prisme.

- par aussi l'installation d'un Point Informations Jeunesse et l'Espace Culture Multimédia à la Médiathèque, par l'organisation du Week-end du Jeu Vidéo, et en facilitant bien entendu dans tous les communes la pratique des nouvelles techniques.

- par la création aussi du système Agglo-Loisirs qui vise à faciliter les loisirs entre les périodes scolaires pour tous les adolescents de toutes les communes avec tous les centres sociaux du territoire, apportant ainsi aux adolescents des activités extra-scolaires, des voyages à des coûts réduits et bien évidemment maintenant l'utilisation du centre de Lascelles durant l'année par l'USEP.

- par aussi une nouvelle politique de prévention de la délinquance dirigée spécifiquement vers la lutte contre les dépendances.

En matière de culture, les transferts de compétences qui ont été réalisés, dont celui de la Médiathèque devenue communautaire au cours du mandat, marquent la volonté de notre exécutif d'apporter aux habitants du Bassin d'Aurillac de nouveaux instruments de développement culturel, et le choix d'intégrer la Médiathèque d'Aurillac dans la CABA résulte d'une volonté politique forte de développer la Lecture Publique en y associant toutes les potentialités des Nouvelles Techniques de Communication dans le cadre d'un accès gratuit pour tous les habitants de la Communauté, avec la mise en réseau de la Médiathèque communautaire avec les médiathèques communales pour renforcer le service public. L'un des dossiers les plus lourds, les plus structurants et qui aura certainement le plus de conséquences pour la qualité de vie de nos concitoyens, c'est le dossier de restructuration totale de la Médiathèque. C'est un dossier de plus de 4 M€, qui est au stade du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour des travaux qui pourraient commencer et devront commencer – je parle sous l'œil de Roger DESTANNES – courant 2009. Le financement est bouclé avec des soutiens importants de la Région et du Département.

En ce qui concerne la collecte et le traitement des déchets, le but à atteindre est de réduire la production des déchets. Des progrès ont été réalisés dans ce sens. C'est encore insuffisant. Le tonnage global n'augmente plus, mais il convient d'aller plus loin. Les efforts les plus importants sont dirigés vers le développement du tri sélectif et du recyclage, et nous en avons pour preuve les installations de l'Yser, le contrat avec l'association OXY PLUS.

Au niveau de la collecte, la politique de conteneurisation sera poursuivie.

Au niveau du traitement des déchets, dossier particulièrement difficile sur l'ensemble du territoire national et au-delà, le choix de l'enfouissement a été entériné au travers d'un schéma départemental qui a été approuvé à l'unanimité par le Conseil Général.

Sur l'eau et l'assainissement, nous gérons et nous continuerons à gérer directement en régie le réseau d'eau et d'assainissement. C'est une confiance justifiée dans le service public qui sera maintenue. En effet, d'une manière générale, la qualité de l'eau fournie aux consommateurs est reconnue avec un prix au mètre cube, comme je l'ai indiqué, qui est dans la moyenne basse nationale.

S'agissant de l'assainissement, j'en ai parlé, ce sera pour Roger le challenge fondamental du nouveau mandat avec l'application des normes européennes indispensables à la préservation de l'environnement, qui nous imposera des investissements très lourds. La CABA figure parmi les agglomérations en avance pour la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), que Roger se fera un plaisir d'exposer aux nouveaux élus communautaires dans une séance spéciale. Nous, nous y avons déjà eu droit à plusieurs reprises pendant 7 ans, nous connaissons donc ce schéma. La mise aux normes des installations individuelles d'eaux usées nécessitera à la fois patience, volonté collective, concours financier et prise de conscience individuelle. En matière d'assainissement collectif, des investissements conséquents marqueront le nouveau mandat avec en particulier la restructuration totale de l'assainissement collectif sur l'ouest de l'agglomération, Vallée de l'Authre, de Jussac à Ytrac, pour diminuer les rejets dans le milieu naturel et permettre une meilleure qualité de l'environnement.

L'environnement, point aussi clé de l'action intercommunale aujourd'hui. Nous n'avons pas attendu le Grenelle de l'environnement pour identifier les problématiques du développement durable tant dans la politique du logement que dans les économies d'énergie, que pour le problème de l'eau et de l'assainissement. Les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement constituent un axe fort. D'où la construction qui se termine du nouveau bâtiment d'accueil de l'Arboretum, devenu la Plantelière, dans lequel est installée une chaudière bois, dont la toiture est végétalisée, et la vocation pédagogique de cet instrument sera accentuée.

Le concours financier au CPIE sera maintenu.

Nous vous proposerons de lancer un plan Climat Territoire, procédure dont le but est d'inciter l'ensemble des acteurs locaux après diagnostic à mettre en oeuvre des moyens de lutte contre les changements climatiques, donc de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre comme les consommations énergétiques avec augmentation de la part des énergies renouvelables.

Tout cela, ce sont de vastes chantiers, sur lesquels nous reviendrons.

Un point que je dois aborder ce soir parce que nous y serons confrontés rapidement les uns et les autres, c'est la question de l'extension du périmètre de la CABA. Je vous rappelle que nous étions 16 communes en 2001. Nous sommes 22 communes aujourd'hui. Plusieurs communes nous ont fait part de leur désir d'intégrer la Communauté d'agglomération. Cela doit vouloir dire que nous ne fonctionnons pas trop mal. Certaines sont encore solitaires, d'autres issues d'une intercommunalité en voie de dissolution, d'autres apparemment peu heureuses dans leur premier mariage. Cette question ne résulte pas d'une politique expansionniste de la CABA. Elle nécessitera dans les prochains mois un examen sans a priori, intégrant nos difficultés à accroître le poids administratif, technique et financier de nouvelles extensions. Elle nous amènera à prendre en compte aussi l'équilibre des autres intercommunalités voisines et le respect du poids légitime de la ville centre, Aurillac, et d'Arpajon-sur-Cère.

Il faut une méthode pour appliquer une politique. En interne, nous savons que l'accumulation des structures et le nombre de réunions constituent une entrave à l'exercice démocratique, en s'ajoutant aussi au travail municipal auquel vous avez à faire face, les uns et les autres. Il est pourtant essentiel de mieux faire circuler l'information dans les deux sens entre les conseillers municipaux non communautaires et la CABA et l'information vis-à-vis des citoyens. Les services de la CABA avec les nouvelles technologies seront mis à contribution. Mais, mes chers collègues, l'implication de chacun des maires et de chacun des conseillers communautaires vis-à-vis de ses collègues conseillers municipaux non communautaires et citoyens est essentielle et indispensable.

Le Bureau de la CABA se réunit tous les 15 jours. Il continuera à examiner l'ensemble des dossiers. Toutes les communes sont représentées et sont ainsi associées à la vie de notre collectivité.

Je ne saurais aussi trop insister sur le rôle des commissions, qui sont ouvertes, auxquelles pourraient être associées sur des questions importantes des personnes compétentes qui ne seraient pas des élus communautaires ; mais chaque Vice-Président, là-dessus, prendra les orientations qu'il souhaite.

Nous poursuivrons le travail partenariat qui a marqué le précédent mandat avec l'Etat – ce n'est pas toujours facile parce qu'au cours du dernier mandat nous aurons connu 5 préfets successifs ; j'espère que le rythme s'atténuera parce que cela ne facilite pas toujours les choses –, avec la Région, avec le Département et avec les autres intercommunalités parce qu'un travail relationnel est indispensable et nous l'avons déjà largement ébauché dans l'arrondissement d'Aurillac avec les intercommunalités voisines. La politique de contractualisation est un axe fort de notre action. Elle sera poursuivie avec tous, dans le même esprit d'ouverture, quelle que soit la sensibilité politique de nos interlocuteurs. Nous l'avons fait avec la Région, avec le Conseil Général du Cantal, ce dont je me félicite, et il n'y a pas de raison pour que cela change, sauf volonté différente de nos partenaires.

Nous avons aussi réussi à réfléchir ensemble avec les autres intercommunalités, comme nous le faisons dans l'arrondissement d'Aurillac et comme nous avons commencé à le faire avec Saint-Flour. Parce que le Cantal est confronté à des difficultés spécifiques, à une démographie inquiétante, parce que son potentiel fiscal est faible, il a besoin, plus que d'autres, d'élus et de représentants qui travaillent. Faire de l'agglomération d'Aurillac un territoire concurrentiel en dépit des contraintes géographiques et de la démographie du département, c'est le challenge qui est le nôtre. Il y faut le concours de chacun d'entre vous, avec vos compétences et vos différences si elles effacent les égoïsmes. En vous invitant à un effort maximum, cela me permet de conclure par une citation de Sénèque : « Les vertus seront nécessairement là où seront l'accord et l'unité ». Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, merci de votre confiance.

(Applaudissements de l'ensemble des conseillers communautaires)

FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Mais tout d'abord nous avons à prendre une délibération concernant la fixation du nombre de Vice-Présidents. Nous pourrions, si les calculs qu'on m'a donnés sont exacts, avoir 21 Vice-Présidents. Nombre de collectivités mettent le nombre de Vice-Présidents au maximum. Je ne vous proposerai pas cela parce que nous considérons qu'il est souhaitable que les fonctions correspondent à des véritables secteurs de compétences. Je vous proposerai de fixer le nombre de Vice-Présidents à 11. Nous avons 9 Vice-Présidents à l'origine. Le territoire de la Communauté et les compétences ont été étendues en 2002, puis en 2007 avec l'entrée de Lacapelle-Viescamp. Je pense qu'en passant à 11 Vice-Présidents nous arriverons à faire un travail à la fois cohérent et constructif. Je vous propose donc de mettre cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 1 voix.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- En ce qui concerne l'élection des Vice-Présidents, la loi nous empêche

de faire ce que l'on fait dans les conseils municipaux, en particulier à Aurillac. Nous ne pouvons pas faire de liste globale ; nous sommes donc obligés de voter au bulletin secret pour chaque Vice-Président. Nous allons essayer de faire le plus rapidement possible. Les propositions que je serai amené à faire après consultation pratiquement des représentants des communes sont les suivantes :

Election du premier Vice-Président

Comme premier Vice-Président chargé des Travaux et des Réseaux, je vous proposerai la candidature de Roger DESTANNES, Maire d'Arpajon. Roger, tu es ici présent, tu peux te lever mais tout le monde te connaît, je pense. Il aurait en charge le même secteur que précédemment.

Nous allons procéder, si vous le voulez bien, au vote.

M. GALEAU.- Puis-je intervenir ?

M. LE PRESIDENT.- Si vous voulez, oui. Vous vous levez, s'il vous plaît.

M. GALEAU.- Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Thierry GALEAU et je suis le nouveau Maire d'Ytrac. Nous nous sommes rencontrés, Monsieur MEZARD, en présence d'Alain CALMETTE, Yves DEBORD et Florence MARTY. Nous avons effectivement discuté de pas mal de choses sur lesquelles nous sommes tout à fait d'accord et sur quelque chose qui nous oppose. Je voudrais quand même que vous expliquiez pourquoi vous nous avez retirés et écartés d'un poste de Vice-Président, alors qu'Ytrac, actuellement, a vécu un séisme électoral et politique assez important et qu'elle représente la troisième commune de la CABA. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que les choses sont très simples. Elles vous ont été effectivement exposées par Alain CALMETTE, Florence MARTY, Yves DEBORD et moi-même. Un exécutif, cela nécessite non pas d'être forcément d'accord sur tout et tout le temps, mais cela nécessite d'être solidaire sur les grands dossiers que mène une collectivité. Alors nous savons – puisque nous avons lu avec intérêt votre programme électoral et l'ensemble de vos déclarations – qu'il y a un dossier sur lequel il y a un désaccord qui est manifeste, et nous ne voyons pas comment il serait possible de conjuguer dans l'exécutif, c'est-à-dire le Président et les Vice-Présidents, des positions qui sont pour l'instant aussi diamétralement opposées. Ceci étant, toutes les communes ne disposent pas d'un poste de Vice-Président. Il y a eu, depuis que l'intercommunalité existe, de nombreux changements entre les communes. Les propositions qui sont faites et qui vont être faites découlent de cette constatation ; mais comme je vous l'ai dit récemment, peut-être faut-il laisser le temps au temps d'agir. Voilà en tout cas les raisons qui m'amènent à ne pas proposer dans les Vice-Présidents un poste pour un représentant de la commune d'Ytrac. Ceci étant, bien évidemment, vous serez membre du Bureau. Tous les dossiers de la Communauté d'agglomération sont à votre disposition, et j'ai pu vous rappeler ainsi que mes collègues et le Maire d'Aurillac que, sur tous les dossiers où vous aurez besoin du concours des autres élus et des services de la Communauté d'agglomération, bien évidemment ces services seront mis à votre disposition.

J'en reviens à la candidature de Roger DESTANNES. Y a-t-il d'autres candidats au poste de premier Vice-Président ? Non. Je demande qu'on fasse passer l'urne dans les rangs et que l'on

essaie, dans la mesure du possible, ce qui n'est pas facile, je le sais, d'accélérer les opérations que nous allons avoir à renouveler 11 fois.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. Chaque conseiller communautaire dépose son bulletin dans l'urne en énonçant son non)

Jacques MEZARD : a voté

Claudine FLEY, suppléée par Laetitia GRIFFAULT : a voté

Christian POULHES : a voté

André POUX : a voté

Brigitte PRUNET, suppléée par Marie FRAYSSE : a voté

Jean-Pierre PICARD : a voté

Gabriel PEYRONNET : a voté

Jean-Paul NICOLAS : a voté

Christian GASTON : a voté

Frédéric GODBARGE : a voté

Bernard GOSSET : a voté

Thierry GALEAU : a voté

Jean-Pierre FAGES : a voté

Vincent BESSAT : a voté

Clarisa CARRILLO, représentée par Vincent BESSAT : a voté

Michèle BIGEON : a voté

Roland BRAY : a voté

Jacques BERGAUD : a voté

Jean BAZELLE : a voté

Jean-Claude BAYSSAT : a voté

Roger BARRIER : a voté

Christian BAERISWYL : a voté

Jean-Pierre ASTRUC : a voté

Didier CARTEAU : a voté

Patrick CARPENTIER : a voté

Christiane CAMUS : a voté

Alain CALMETTE : a voté

Geneviève DELPUECH : a voté

Roger DESTANNES : a voté

Jean-Pierre ESTIVAL : a voté

Christian WERLES, représenté par Jean-Pierre ESTIVAL : a voté

Daniel FABRE : a voté

Henri LANTUEJOUL : a voté

Patrick LAMPRE, suppléé par Nicole LOUBEYRE : a voté

Mireille LABORIE : a voté

Michelle LABLANQUIE : a voté

Georges JUILLARD : a voté

Philippe MAURS : a voté

Camille MEDAL : a voté

Jean-Antoine MOINS : a voté

Sylvie CHASSANG, représentée par Jean-Antoine MOINS : a voté

Pierre MONTIL : a voté

Laurent TELLIER : a voté

Andrée SARRAZIN, suppléée par Jacques MURATET : a voté
 Patricia RUMIN-BENITO : a voté
 Jean-Pierre ROUME : a voté
 Carine VEDRENNE : a voté
 Alain VEROUIL : a voté
 Jean-Claude MAUREL : a voté
 Pierre MATHONIER : a voté
 Bernard LAVEISSIERE : a voté
 Bernard LAYBROS : a voté
 Bernard TIBLE, représenté par Charles DELAMAIDE : a voté
 Charles DELAMAIDE : a voté
 Jean-Pierre DAUDE : a voté
 Serge CHAUSI : a voté
 Jean-François COLLIN, suppléé par Mireille AMBLARD
 Philippe FABRE, représenté par Mireille AMBLARD
 Michel COSNIER : a voté
 Josiane COSTES : a voté
 Thierry CRUEGHE : a voté
 Jean-Pierre DABERNAT : a voté
 Xavier DALL'AGNOL : a voté
 Michel LOURS : a voté
 Gisèle LHERM : a voté
 Michel LERON : a voté
 Elie MALBOS : a voté
 Jacques MARKARIAN : a voté
 Florence MARTY : a voté
 Robert WALLEZ : a voté
 Gérard VIGNAL, suppléé par Didier LE BOULC'H

(Mme GRIFFAULT et M. BAZELLE procèdent au dépouillement)

Pour accélérer les choses, je vous propose de commencer le vote pour le deuxième Vice-Président. Pour le poste de deuxième Vice-Président, je proposerai Alain CALMETTE, Maire d'Aurillac, chargé du Développement Economique et de l'Aménagement du Territoire qui exerce cette fonction déjà depuis deux ans. C'est un dossier qu'il connaît particulièrement. Je vous propose donc sa candidature. Il aurait comme conseiller délégué Daniel FABRE pour Les Événementiels et Patrick LAMPRE. Pour les conseillers délégués, il n'y a pas besoin de voter puisque ce sont des décisions qui sont prises au niveau de l'exécutif.

Y a-t-il d'autres candidatures pour le poste de deuxième Vice-Président ? Non. Sachant que le premier et le deuxième Vice-Président ont une délégation spéciale au niveau des décisions qu'ils peuvent prendre et la capacité bien évidemment à me remplacer en cas de vacances. Vous pouvez distribuer les bulletins.

Je donne le résultat du vote pour la première Vice-Présidence :

Votants : 71

Suffrages exprimés : 64

Bulletins nuls : 7.

Roger DESTANNES est élu premier Vice-Président, chargé des Travaux et des Réseaux. Je

l'invite à rejoindre son poste.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Election du deuxième Vice-Président

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. Chaque conseiller communautaire dépose son bulletin dans l'urne en énonçant son nom)

Jacques MEZARD : a voté
Roger DESTANNES : a voté
Claudine FLEY, suppléée par Laetitia GRIFFAULT : a voté
Christian POULHES : a voté
André POUX : a voté
Brigitte PRUNET, suppléée par Marie FRAYSSE : a voté
Jean-Pierre PICARD : a voté
Gabriel PEYRONNET : a voté
Jean-Paul NICOLAS : a voté
Christian GASTON : a voté
Frédéric GODBARGE : a voté
Bernard GOSSET : a voté
Thierry GALEAU : a voté
Jean-Pierre FAGES : a voté
Vincent BESSAT : a voté
Clarisa CARRILLO, représentée par Vincent BESSAT : a voté
Michèle BIGEON : a voté
Roland BRAY : a voté
Jacques BERGAUD : a voté
Jean BAZELLE : a voté
Jean-Claude BAYSSAT : a voté
Roger BARRIER : a voté
Christian BAERISWYL : a voté
Jean-Pierre ASTRUC : a voté
Didier CARTEAU : a voté
Patrick CARPENTIER : a voté
Christiane CAMUS : a voté
Alain CALMETTE : a voté
Geneviève DELPUECH : a voté
Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
Christian WERLES, représenté par Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
Daniel FABRE : a voté
Henri LANTUEJOUL : a voté
Patrick LAMPRE, suppléé par Nicole LOUBEYRE : a voté
Mireille LABORIE : a voté
Michelle LABLANQUIE : a voté
Georges JUILLARD : a voté
Philippe MAURS : a voté
Camille MEDAL : a voté

Jean-Antoine MOINS : a voté
 Sylvie CHASSANG, représentée par Jean-Antoine MOINS : a voté
 Pierre MONTIL : a voté
 Laurent TELLIER : a voté
 Andrée SARRAZIN, suppléée par Jacques MURATET : a voté
 Patricia RUMIN-BENITO : a voté
 Jean-Pierre ROUME : a voté
 Carine VEDRENNE : a voté
 Alain VEROUIL : a voté
 Jean-Claude MAUREL : a voté
 Pierre MATHONIER : a voté
 Bernard LAVEISSIERE : a voté
 Bernard LAYBROS : a voté
 Bernard TIBLE, représenté par Charles DELAMAIDE : a voté
 Charles DELAMAIDE : a voté
 Jean-Pierre DAUDE : a voté
 Serge CHAUSI : a voté
 Jean-François COLLIN, suppléé par Mireille AMBLARD
 Philippe FABRE, représenté par Mireille AMBLARD
 Michel COSNIER : a voté
 Josiane COSTES : a voté
 Thierry CRUEGHE : a voté
 Jean-Pierre DABERNAT : a voté
 Xavier DALL'AGNOL : a voté
 Michel LOURS : a voté
 Gisèle LHERM : a voté
 Michel LERON : a voté
 Elie MALBOS : a voté
 Jacques MARKARIAN : a voté
 Florence MARTY : a voté
 Robert WALLEZ : a voté
 Gérard VIGNAL, suppléé par Didier LE BOULC'H

(Mme GRIFFAULT et M. BAZELLE procèdent au dépouillement)

Pour le troisième Vice-Président, je vous propose la candidature de Florence MARTY, qui est Conseillère Générale, Conseillère Municipale d'Aurillac et qui serait en charge de la Politique de la Ville, de l'Accueil des Gens du Voyage, et qui aurait comme délégués avec elle Michelle LABLANQUIE qui est toujours en charge de la Prévention de la Délinquance et Laurent TELLIER. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Vous pouvez distribuer les bulletins de vote. Si vous l'écrivez, nous aurons enfin une femme Vice-Présidente de la Communauté d'agglomération. L'évolution du scrutin à double degré ne permet pas de faire avancer très rapidement la parité, mais nous y travaillons.

Je donne le résultat du vote pour le deuxième Vice-Président :

Votants : 71

Suffrages exprimés : 63

Bulletins nuls : 8

Alain CALMETTE est élu deuxième Vice-Président chargé du Développement Economique et

de l'Aménagement du Territoire.

(Applaudissements de l'ensemble des conseillers communautaires)

Election du troisième Vice-Président

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. Chaque conseiller communautaire dépose son bulletin dans l'urne en énonçant son nom)

Jacques MEZARD : a voté

Roger DESTANNES : a voté

Alain CALMETTE : a voté

Claudine FLEY, suppléée par Laetitia GRIFFAULT : a voté

Christian POULHES : a voté

André POUX : a voté

Brigitte PRUNET, suppléée par Marie FRAYSSE : a voté

Jean-Pierre PICARD : a voté

Gabriel PEYRONNET : a voté

Jean-Paul NICOLAS : a voté

Christian GASTON : a voté

Frédéric GODBARGE : a voté

Bernard GOSSET : a voté

Thierry GALEAU : a voté

Jean-Pierre FAGES : a voté

Vincent BESSAT : a voté

Clarisa CARRILLO, représentée par Vincent BESSAT : a voté

Michèle BIGEON : a voté

Roland BRAY : a voté

Jacques BERGAUD : a voté

Jean BAZELLE : a voté

Jean-Claude BAYSSAT : a voté

Roger BARRIER : a voté

Christian BAERISWYL : a voté

Jean-Pierre ASTRUC : a voté

Didier CARTEAU : a voté

Patrick CARPENTIER : a voté

Christiane CAMUS : a voté

Geneviève DELPUECH : a voté

Jean-Pierre ESTIVAL : a voté

Christian WERLES, représenté par Jean-Pierre ESTIVAL : a voté

Daniel FABRE : a voté

Henri LANTUEJOUL : a voté

Patrick LAMPRE, suppléé par Nicole LOUBEYRE : a voté

Mireille LABORIE : a voté

Michelle LABLANQUIE : a voté

Georges JUILLARD : a voté

Philippe MAURS : a voté

Camille MEDAL : a voté

Jean-Antoine MOINS : a voté
 Sylvie CHASSANG, représentée par Jean-Antoine MOINS : a voté
 Pierre MONTIL : a voté
 Laurent TELLIER : a voté
 Andrée SARRAZIN, suppléée par Jacques MURATET : a voté
 Patricia RUMIN-BENITO : a voté
 Jean-Pierre ROUME : a voté
 Carine VEDRENNE : a voté
 Alain VEROUIL : a voté
 Jean-Claude MAUREL : a voté
 Pierre MATHONIER : a voté
 Bernard LAVEISSIERE : a voté
 Bernard LAYBROS : a voté
 Bernard TIBLE, représenté par Charles DELAMAIDE : a voté
 Charles DELAMAIDE : a voté
 Jean-Pierre DAUDE : a voté
 Serge CHAUSI : a voté
 Jean-François COLLIN, suppléé par Mireille AMBLARD
 Philippe FABRE, représenté par Mireille AMBLARD
 Michel COSNIER : a voté
 Josiane COSTES : a voté
 Thierry CRUEGHE : a voté
 Jean-Pierre DABERNAT : a voté
 Xavier DALL'AGNOL : a voté
 Michel LOURS : a voté
 Gisèle LHERM : a voté
 Michel LERON : a voté
 Elie MALBOS : a voté
 Jacques MARKARIAN : a voté
 Florence MARTY : a voté
 Robert WALLEZ : a voté
 Gérard VIGNAL, suppléé par Didier LE BOULC'H

(Mme GRIFFAULT et M. BAZELLE procèdent au dépouillement)

En ce qui concerne le quatrième Vice-Président qui sera chargé des Finances, je vous propose la candidature de Michel LOURS, Maire de Yolet, et qui aura comme Délégué Frédéric GODBARGE qui l'était précédemment. Michel LOURS peut se lever, il est ici présent. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Je vous donne les résultats du vote pour le troisième Vice-Président :

Votants : 71

Suffrages exprimés : 61

Bulletins nuls : 10

Mme Florence MARTY a obtenu 60 voix.

M. Laurent TELLIER a obtenu une voix.

Florence MARTY est élue troisième Vice-Présidente chargée de la Politique de la Ville. Je l'invite à nous rejoindre à la tribune.

(Applaudissements de l'ensemble des conseillers communautaires)

Election du quatrième Vice-Président

Nous pouvons commencer le vote pour le quatrième Vice-Président avec la candidature de Michel LOURS.

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. Chaque conseiller communautaire dépose son bulletin dans l'urne en énonçant son nom)

Jacques MEZARD : a voté
 Roger DESTANNES : a voté
 Alain CALMETTE : a voté
 Florence MARTY : a voté
 Claudine FLEY, suppléée par Laetitia GRIFFAULT : a voté
 Christian POULHES : a voté
 André POUX : a voté
 Brigitte PRUNET, suppléée par Marie FRAYSSE : a voté
 Jean-Pierre PICARD : a voté
 Gabriel PEYRONNET : a voté
 Jean-Paul NICOLAS : a voté
 Christian GASTON : a voté
 Frédéric GODBARGE : a voté
 Bernard GOSSET : a voté
 Thierry GALEAU : a voté
 Jean-Pierre FAGES : a voté
 Vincent BESSAT : a voté
 Clarisa CARRILLO, représentée par Vincent BESSAT : a voté
 Michèle BIGEON : a voté
 Roland BRAY : a voté
 Jacques BERGAUD : a voté
 Jean BAZELLE : a voté
 Jean-Claude BAYSSAT : a voté
 Roger BARRIER : a voté
 Christian BAERISWYL : a voté
 Jean-Pierre ASTRUC : a voté
 Didier CARTEAU : a voté
 Patrick CARPENTIER : a voté
 Christiane CAMUS : a voté
 Geneviève DELPUECH : a voté
 Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
 Christian WERLES, représenté par Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
 Daniel FABRE : a voté
 Henri LANTUEJOUL : a voté
 Patrick LAMPRE, suppléé par Nicole LOUBEYRE : a voté
 Mireille LABORIE : a voté
 Michelle LABLANQUIE : a voté
 Georges JUILLARD : a voté
 Philippe MAURS : a voté

Camille MEDAL : a voté
 Jean-Antoine MOINS : a voté
 Sylvie CHASSANG, représentée par Jean-Antoine MOINS : a voté
 Pierre MONTIL : a voté
 Laurent TELLIER : a voté
 Andrée SARRAZIN, suppléée par Jacques MURATET : a voté
 Patricia RUMIN-BENITO : a voté
 Jean-Pierre ROUME : a voté
 Carine VEDRENNE : a voté
 Alain VEROUIL : a voté
 Jean-Claude MAUREL : a voté
 Pierre MATHONIER : a voté
 Bernard LAVEISSIERE : a voté
 Bernard LAYBROS : a voté
 Bernard TIBLE, représenté par Charles DELAMAIDE : a voté
 Charles DELAMAIDE : a voté
 Jean-Pierre DAUDE : a voté
 Serge CHAUSI : a voté
 Jean-François COLLIN, suppléé par Mireille AMBLARD
 Philippe FABRE, représenté par Mireille AMBLARD
 Michel COSNIER : a voté
 Josiane COSTES : a voté
 Thierry CRUEGHE : a voté
 Jean-Pierre DABERNAT : a voté
 Xavier DALL'AGNOL : a voté
 Michel LOURS : a voté
 Gisèle LHERM : a voté
 Michel LERON : a voté
 Elie MALBOS : a voté
 Jacques MARKARIAN : a voté
 Robert WALLEZ : a voté
 Gérard VIGNAL, suppléé par Didier LE BOULC'H

(Mme GRIFFAULT et M. BAZELLE procèdent au dépouillement)

Pour le poste de cinquième Vice-Président, je vous propose la candidature de Jean-Claude MAUREL, qui serait chargé des relations avec le Personnel et de l'Administration Générale, c'est le poste qu'il occupait sous le précédent mandat, avec comme délégué Roland BRAY. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. J'en profite pour remercier Jean-Claude du travail qu'il a effectué à ce poste avec constance pendant tout le précédent mandat.

Je donne le résultat du vote pour le quatrième Vice-Président :

Votants : 71

Suffrages exprimés : 61

Bulletins nuls : 10

Michel LOURS est élu quatrième Vice-Président chargé des Finances. Je l'invite à nous rejoindre.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Election du cinquième Vice-Président

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. Chaque conseiller communautaire dépose son bulletin dans l'urne en énonçant son nom)

Jacques MEZARD : a voté
 Roger DESTANNES : a voté
 Alain CALMETTE : a voté
 Florence MARTY : a voté
 Michel LOURS : a voté
 Claudine FLEY, suppléée par Laetitia GRIFFAULT : a voté
 Christian POULHES : a voté
 André POUX : a voté
 Brigitte PRUNET, suppléée par Marie FRAYSSE : a voté
 Jean-Pierre PICARD : a voté
 Gabriel PEYRONNET : a voté
 Jean-Paul NICOLAS : a voté
 Christian GASTON : a voté
 Frédéric GODBARGE : a voté
 Bernard GOSSET : a voté
 Thierry GALEAU : a voté
 Jean-Pierre FAGES : a voté
 Vincent BESSAT : a voté
 Clarisa CARRILLO, représentée par Vincent BESSAT : a voté
 Michèle BIGEON : a voté
 Roland BRAY : a voté
 Jacques BERGAUD : a voté
 Jean BAZELLE : a voté
 Jean-Claude BAYSSAT : a voté
 Roger BARRIER : a voté
 Christian BAERISWYL : a voté
 Jean-Pierre ASTRUC : a voté
 Didier CARTEAU : a voté
 Patrick CARPENTIER : a voté
 Christiane CAMUS : a voté
 Geneviève DELPUECH : a voté
 Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
 Christian WERLES, représenté par Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
 Daniel FABRE : a voté
 Henri LANTUEJOUL : a voté
 Patrick LAMPRE, suppléé par Nicole LOUBEYRE : a voté
 Mireille LABORIE : a voté
 Michelle LABLANQUIE : a voté
 Georges JUILLARD : a voté
 Philippe MAURS : a voté
 Camille MEDAL : a voté
 Jean-Antoine MOINS : a voté

Sylvie CHASSANG, représentée par Jean-Antoine MOINS : a voté
 Pierre MONTIL : a voté
 Laurent TELLIER : a voté
 Andrée SARRAZIN, suppléée par Jacques MURATET : a voté
 Patricia RUMIN-BENITO : a voté
 Jean-Pierre ROUME : a voté
 Carine VEDRENNE : a voté
 Alain VEROUIL : a voté
 Jean-Claude MAUREL : a voté
 Pierre MATHONIER : a voté
 Bernard LAVEISSIERE : a voté
 Bernard LAYBROS : a voté
 Bernard TIBLE, représenté par Charles DELAMAIDE : a voté
 Charles DELAMAIDE : a voté
 Jean-Pierre DAUDE : a voté
 Serge CHAUSI : a voté
 Jean-François COLLIN, suppléé par Mireille AMBLARD
 Philippe FABRE, représenté par Mireille AMBLARD
 Michel COSNIER : a voté
 Josiane COSTES : a voté
 Thierry CRUEGHE : a voté
 Jean-Pierre DABERNAT : a voté
 Xavier DALL'AGNOL : a voté
 Gisèle LHERM : a voté
 Michel LERON : a voté
 Elie MALBOS : a voté
 Jacques MARKARIAN : a voté
 Robert WALLEZ : a voté
 Gérard VIGNAL, suppléé par Didier LE BOULC'H

(Mme GRIFFAULT et M. BAZELLE procèdent au dépouillement)

En ce qui concerne le sixième Vice-Président qui sera chargé de l'Environnement, je vous propose la candidature de Vincent BESSAT, qui aura comme conseiller délégué Jean-Pierre DABERNAT, Maire de Saint-Paul-des-Landes. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Je vous donne le résultat du vote pour le cinquième Vice-Président :

Votants : 71

Suffrages exprimés : 62

Bulletins nuls : 9

Jean-Claude MAUREL a obtenu 62 voix. Il est donc proclamé cinquième Vice-Président chargé du Personnel et de l'Administration Générale.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Election du sixième Vice-Président

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. Chaque conseiller communautaire dépose son bulletin dans l'urne en énonçant son nom)

Jacques MEZARD : a voté
 Roger DESTANNES : a voté
 Alain CALMETTE : a voté
 Florence MARTY : a voté
 Michel LOURS : a voté
 Jean-Claude MAUREL : a voté
 Claudine FLEY, suppléée par Laetitia GRIFFAULT : a voté
 Christian POULHES : a voté
 André POUX : a voté
 Brigitte PRUNET, suppléée par Marie FRAYSSE : a voté
 Jean-Pierre PICARD : a voté
 Gabriel PEYRONNET : a voté
 Jean-Paul NICOLAS : a voté
 Christian GASTON : a voté
 Frédéric GODBARGE : a voté
 Bernard GOSSET : a voté
 Thierry GALEAU : a voté
 Jean-Pierre FAGES : a voté
 Vincent BESSAT : a voté
 Clarisa CARRILLO, représentée par Vincent BESSAT : a voté
 Michèle BIGEON : a voté
 Roland BRAY : a voté
 Jacques BERGAUD : a voté
 Jean BAZELLE : a voté
 Jean-Claude BAYSSAT : a voté
 Roger BARRIER : a voté
 Christian BAERISWYL : a voté
 Jean-Pierre ASTRUC : a voté
 Didier CARTEAU : a voté
 Patrick CARPENTIER : a voté
 Christiane CAMUS : a voté
 Geneviève DELPUECH : a voté
 Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
 Christian WERLES, représenté par Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
 Daniel FABRE : a voté
 Henri LANTUEJOL : a voté
 Patrick LAMPRE, suppléé par Nicole LOUBEYRE : a voté
 Mireille LABORIE : a voté
 Michelle LABLANQUIE : a voté
 Georges JUILLARD : a voté
 Philippe MAURS : a voté
 Camille MEDAL : a voté
 Jean-Antoine MOINS : a voté
 Sylvie CHASSANG, représentée par Jean-Antoine MOINS : a voté

Pierre MONTIL : a voté
 Laurent TELLIER : a voté
 Andrée SARRAZIN, suppléée par Jacques MURATET : a voté
 Patricia RUMIN-BENITO : a voté
 Jean-Pierre ROUME : a voté
 Carine VEDRENNE : a voté
 Alain VEROUIL : a voté
 Pierre MATHONIER : a voté
 Bernard LAVEISSIERE : a voté
 Bernard LAYBROS : a voté
 Bernard TIBLE, représenté par Charles DELAMAIDE : a voté
 Charles DELAMAIDE : a voté
 Jean-Pierre DAUDE : a voté
 Serge CHAUSI : a voté
 Jean-François COLLIN, suppléé par Mireille AMBLARD
 Philippe FABRE, représenté par Mireille AMBLARD
 Michel COSNIER : a voté
 Josiane COSTES : a voté
 Thierry CRUEGHE : a voté
 Jean-Pierre DABERNAT : a voté
 Xavier DALL'AGNOL : a voté
 Gisèle LHERM : a voté
 Michel LERON : a voté
 Elie MALBOS : a voté
 Jacques MARKARIAN : a voté
 Robert WALLEZ : a voté
 Gérard VIGNAL, suppléé par Didier LE BOULC'H

(Mme GRIFFAULT et M. BAZELLE procèdent au dépouillement)

Pour l'élection du septième Vice-Président qui sera chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat, je vous propose la candidature d'Alain VEROUIL, Maire de Vézac. Il aurait comme délégués Bernard TIBLE aux transports et Pierre MONTIL. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Je vous donne le résultat du vote pour le sixième Vice-Président :

Votants : 71

Suffrages exprimés : 61

Bulletins blancs : 10

Ont obtenu :

M. Vincent BESSAT : 56 voix

M. Thierry GALEAU : 4 voix

M. Jean BAZELLE : 1 voix.

M. Vincent BESSAT est proclamé élu sixième Vice-Président chargé de l'Environnement.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Election du septième Vice-Président

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. Chaque conseiller communautaire

dépose son bulletin dans l'urne en énonçant son nom)

Jacques MEZARD : a voté
 Roger DESTANNES : a voté
 Alain CALMETTE : a voté
 Florence MARTY : a voté
 Michel LOURS : a voté
 Jean-Claude MAUREL : a voté
 Vincent BESSAT : a voté
 Claudine FLEY, suppléée par Laetitia GRIFFAULT : a voté
 Christian POULHES : a voté
 André POUX : a voté
 Brigitte PRUNET, suppléée par Marie FRAYSSE : a voté
 Jean-Pierre PICARD : a voté
 Gabriel PEYRONNET : a voté
 Jean-Paul NICOLAS : a voté
 Christian GASTON : a voté
 Frédéric GODBARGE : a voté
 Bernard GOSSET : a voté
 Thierry GALEAU : a voté
 Jean-Pierre FAGES : a voté
 Clarisa CARRILLO, représentée par Vincent BESSAT : a voté
 Michèle BIGEON : a voté
 Roland BRAY : a voté
 Jacques BERGAUD : a voté
 Jean BAZELLE : a voté
 Jean-Claude BAYSSAT : a voté
 Roger BARRIER : a voté
 Christian BAERISWYL : a voté
 Jean-Pierre ASTRUC : a voté
 Didier CARTEAU : a voté
 Patrick CARPENTIER : a voté
 Christiane CAMUS : a voté
 Geneviève DELPUECH : a voté
 Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
 Christian WERLES, représenté par Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
 Daniel FABRE : a voté
 Henri LANTUEJOUL : a voté
 Patrick LAMPRE, suppléé par Nicole LOUBEYRE : a voté
 Mireille LABORIE : a voté
 Michelle LABLANQUIE : a voté
 Georges JUILLARD : a voté
 Philippe MAURS : a voté
 Camille MEDAL : a voté
 Jean-Antoine MOINS : a voté
 Sylvie CHASSANG, représentée par Jean-Antoine MOINS : a voté
 Pierre MONTIL : a voté
 Laurent TELLIER : a voté
 Andrée SARRAZIN, suppléée par Jacques MURATET : a voté

Patricia RUMIN-BENITO : a voté
Jean-Pierre ROUME : a voté
Carine VEDRENNE : a voté
Alain VEROUIL : a voté
Pierre MATHONIER : a voté
Bernard LAVEISSIERE : a voté
Bernard LAYBROS : a voté
Bernard TIBLE, représenté par Charles DELAMAIDE : a voté
Charles DELAMAIDE : a voté
Jean-Pierre DAUDE : a voté
Serge CHAUSI : a voté
Jean-François COLLIN, suppléé par Mireille AMBLARD
Philippe FABRE, représenté par Mireille AMBLARD
Michel COSNIER : a voté
Josiane COSTES : a voté
Thierry CRUEGHE : a voté
Jean-Pierre DABERNAT : a voté
Xavier DALL'AGNOL : a voté
Gisèle LHERM : a voté
Michel LERON : a voté
Elie MALBOS : a voté
Jacques MARKARIAN : a voté
Robert WALLEZ : a voté
Gérard VIGNAL, suppléé par Didier LE BOULC'H

(Mme GRIFFAULT et M. BAZELLE procèdent au dépouillement)

En ce qui concerne l'élection du huitième Vice-Président, qui sera chargé du suivi des Grands Equipements Sportifs, je vous propose la candidature de Georges JUILLARD, Maire de Sansac-de-Marmiesse. Il aura comme délégués Charles DELAMAIDE, Adjoint au Sport de la Ville d'Aurillac et Conseiller Général et Jean-Pierre ROUME qui est élu d'Aurillac. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Je vous donne le résultats du vote pour le septième Vice-Président :

Votants : 71

Suffrages exprimés : 61

Bulletins blancs : 10

Alain VEROUIL est élu septième Vice-Président chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Election du huitième Vice-Président

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. Chaque conseiller communautaire dépose son bulletin dans l'urne en énonçant son nom)

Jacques MEZARD : a voté

Roger DESTANNES : a voté

Alain CALMETTE : a voté
Florence MARTY : a voté
Michel LOURS : a voté
Jean-Claude MAUREL : a voté
Vincent BESSAT : a voté
Alain VEROUIL : a voté
Claudine FLEY, supplée par Laetitia GRIFFAULT : a voté
Christian POULHES : a voté
André POUX : a voté
Brigitte PRUNET, supplée par Marie FRAYSSE : a voté
Jean-Pierre PICARD : a voté
Gabriel PEYRONNET : a voté
Jean-Paul NICOLAS : a voté
Christian GASTON : a voté
Frédéric GODBARGE : a voté
Bernard GOSSET : a voté
Thierry GALEAU : a voté
Jean-Pierre FAGES : a voté
Clarisa CARRILLO, représentée par Vincent BESSAT : a voté
Michèle BIGEON : a voté
Roland BRAY : a voté
Jacques BERGAUD : a voté
Jean BAZELLE : a voté
Jean-Claude BAYSSAT : a voté
Roger BARRIER : a voté
Christian BAERISWYL : a voté
Jean-Pierre ASTRUC : a voté
Didier CARTEAU : a voté
Patrick CARPENTIER : a voté
Christiane CAMUS : a voté
Geneviève DELPUECH : a voté
Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
Christian WERLES, représenté par Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
Daniel FABRE : a voté
Henri LANTUEJOUL : a voté
Patrick LAMPRE, suppléé par Nicole LOUBEYRE : a voté
Mireille LABORIE : a voté
Michelle LABLANQUIE : a voté
Georges JUILLARD : a voté
Philippe MAURS : a voté
Camille MEDAL : a voté
Jean-Antoine MOINS : a voté
Sylvie CHASSANG, représentée par Jean-Antoine MOINS : a voté
Pierre MONTIL : a voté
Laurent TELLIER : a voté
Andrée SARRAZIN, supplée par Jacques MURATET : a voté
Patricia RUMIN-BENITO : a voté
Jean-Pierre ROUME : a voté
Carine VEDRENNE : a voté

Pierre MATHONIER : a voté
 Bernard LAVEISSIERE : a voté
 Bernard LAYBROS : a voté
 Bernard TIBLE, représenté par Charles DELAMAIDE : a voté
 Charles DELAMAIDE : a voté
 Jean-Pierre DAUDE : a voté
 Serge CHAUSI : a voté
 Jean-François COLLIN, suppléé par Mireille AMBLARD
 Philippe FABRE, représenté par Mireille AMBLARD
 Michel COSNIER : a voté
 Josiane COSTES : a voté
 Thierry CRUEGHE : a voté
 Jean-Pierre DABERNAT : a voté
 Xavier DALL'AGNOL : a voté
 Gisèle LHERM : a voté
 Michel LERON : a voté
 Elie MALBOS : a voté
 Jacques MARKARIAN : a voté
 Robert WALLEZ : a voté
 Gérard VIGNAL, suppléé par Didier LE BOULC'H

(Mme GRIFFAULT et M. BAZELLE procèdent au dépouillement)

Pour l'élection du neuvième Vice-Président qui sera chargé du Suivi des Contractualisations avec le Conseil Régional, le Conseil Général et l'Etat, donc de l'exécution des conventions et des contrats que nous avons signés, je vous propose la candidature de Jean-Pierre PICARD, Maire de Reilhac, qui aura comme délégué Christian POULHES, Maire de Naucelles. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Je vous donne le résultat du vote pour le huitième Vice-Président :

Votants : 71

Suffrages exprimés : 61

Bulletins blancs : 10

Ont obtenu :

Georges JUILLARD : 59 voix

Jean-Pierre ROUME : 1 voix

Jean BAZELLE : 1 voix.

Georges JUILLARD est proclamé huitième Vice-Président chargé des Grands Equipements sportifs.

(Applaudissements des conseillers communautaires.)

Election du neuvième Vice-Président

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. Chaque conseiller communautaire dépose son bulletin dans l'urne en énonçant son nom)

Jacques MEZARD : a voté

Roger DESTANNES : a voté
Alain CALMETTE : a voté
Florence MARTY : a voté
Michel LOURS : a voté
Jean-Claude MAUREL : a voté
Vincent BESSAT : a voté
Alain VEROUIL : a voté
Georges JUILLARD : a voté
Claudine FLEY, suppléée par Laetitia GRIFFAULT : a voté
Christian POULHES : a voté
André POUX : a voté
Brigitte PRUNET, suppléée par Marie FRAYSSE : a voté
Jean-Pierre PICARD : a voté
Gabriel PEYRONNET : a voté
Jean-Paul NICOLAS : a voté
Christian GASTON : a voté
Frédéric GODBARGE : a voté
Bernard GOSSET : a voté
Thierry GALEAU : a voté
Jean-Pierre FAGES : a voté
Clarisa CARRILLO, représentée par Vincent BESSAT : a voté
Michèle BIGEON : a voté
Roland BRAY : a voté
Jacques BERGAUD : a voté
Jean BAZELLE : a voté
Jean-Claude BAYSSAT : a voté
Roger BARRIER : a voté
Christian BAERISWYL : a voté
Jean-Pierre ASTRUC : a voté
Didier CARTEAU : a voté
Patrick CARPENTIER : a voté
Christiane CAMUS : a voté
Geneviève DELPUECH : a voté
Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
Christian WERLES, représenté par Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
Daniel FABRE : a voté
Henri LANTUEJOUL : a voté
Patrick LAMPRE, suppléé par Nicole LOUBEYRE : a voté
Mireille LABORIE : a voté
Michelle LABLANQUIE : a voté
Philippe MAURS : a voté
Camille MEDAL : a voté
Jean-Antoine MOINS : a voté
Sylvie CHASSANG, représentée par Jean-Antoine MOINS : a voté
Pierre MONTIL : a voté
Laurent TELLIER : a voté
Andrée SARRAZIN, suppléée par Jacques MURATET : a voté
Patricia RUMIN-BENITO : a voté
Jean-Pierre ROUME : a voté

Carine VEDRENNE : a voté
 Pierre MATHONIER : a voté
 Bernard LAVEISSIERE : a voté
 Bernard LAYBROS : a voté
 Bernard TIBLE, représenté par Charles DELAMAIDE : a voté
 Charles DELAMAIDE : a voté
 Jean-Pierre DAUDE : a voté
 Serge CHAUSI : a voté
 Jean-François COLLIN, suppléé par Mireille AMBLARD
 Philippe FABRE, représenté par Mireille AMBLARD
 Michel COSNIER : a voté
 Josiane COSTES : a voté
 Thierry CRUEGHE : a voté
 Jean-Pierre DABERNAT : a voté
 Xavier DALL'AGNOL : a voté
 Gisèle LHERM : a voté
 Michel LERON : a voté
 Elie MALBOS : a voté
 Jacques MARKARIAN : a voté
 Robert WALLEZ : a voté
 Gérard VIGNAL, suppléé par Didier LE BOULC'H

(Mme GRIFFAULT et M. BAZELLE procèdent au dépouillement)

Pour l'élection du dixième Vice-Président qui sera chargé des Techniques de Communication et de la Médiathèque avec comme déléguée Mme COSTES, je vous propose la candidature de Jean-Paul NICOLAS, Conseiller Municipal d'Aurillac qui a été chargé pendant le précédent mandat de ce poste très technique, et je tiens d'ailleurs à le remercier de la qualité du travail qu'il a accompli parce que c'est particulièrement compliqué. Bien sûr, ceux qui voudront se joindre à son action seront les bienvenus parce que je sais que cela intéresse plusieurs d'entre vous qui me l'ont dit. Je vous propose donc la candidature de Jean-Paul NICOLAS. Y a-t-il d'autres candidats ? Non.

Je vous donne le résultat du vote pour le neuvième Vice-Président :

Votants : 71

Suffrages exprimés : 59

Bulletins nuls : 12

Ont obtenu :

Jean-Pierre PICARD : 58 voix

Jean BAZELLE : 1 voix

Jean-Pierre PICARD est élu neuvième Vice-Président.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Election du dixième Vice-Président

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. Chaque conseiller communautaire dépose son bulletin dans l'urne en énonçant son nom)

Jacques MEZARD : a voté
Roger DESTANNES : a voté
Alain CALMETTE : a voté
Florence MARTY : a voté
Michel LOURS : a voté
Jean-Claude MAUREL : a voté
Vincent BESSAT : a voté
Alain VEROUIL : a voté
Georges JUILLARD : a voté
Jean-Pierre PICARD : a voté
Claudine FLEY, suppléée par Laetitia GRIFFAULT : a voté
Christian POULHES : a voté
André POUX : a voté
Brigitte PRUNET, suppléée par Marie FRAYSSE : a voté
Gabriel PEYRONNET : a voté
Jean-Paul NICOLAS : a voté
Christian GASTON : a voté
Frédéric GODBARGE : a voté
Bernard GOSSET : a voté
Thierry GALEAU : a voté
Jean-Pierre FAGES : a voté
Clarisa CARRILLO, représentée par Vincent BESSAT : a voté
Michèle BIGEON : a voté
Roland BRAY : a voté
Jacques BERGAUD : a voté
Jean BAZELLE : a voté
Jean-Claude BAYSSAT : a voté
Roger BARRIER : a voté
Christian BAERISWYL : a voté
Jean-Pierre ASTRUC : a voté
Didier CARTEAU : a voté
Patrick CARPENTIER : a voté
Christiane CAMUS : a voté
Geneviève DELPUECH : a voté
Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
Christian WERLES, représenté par Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
Daniel FABRE : a voté
Henri LANTUEJOUL : a voté
Patrick LAMPRE, suppléé par Nicole LOUBEYRE : a voté
Mireille LABORIE : a voté
Michelle LABLANQUIE : a voté
Philippe MAURS : a voté
Camille MEDAL : a voté
Jean-Antoine MOINS : a voté
Sylvie CHASSANG, représentée par Jean-Antoine MOINS : a voté
Pierre MONTIL : a voté
Laurent TELLIER : a voté
Andrée SARRAZIN, suppléée par Jacques MURATET : a voté

Patricia RUMIN-BENITO : a voté
 Jean-Pierre ROUME : a voté
 Carine VEDRENNE : a voté
 Pierre MATHONIER : a voté
 Bernard LAVEISSIERE : a voté
 Bernard LAYBROS : a voté
 Bernard TIBLE, représenté par Charles DELAMAIDE : a voté
 Charles DELAMAIDE : a voté
 Jean-Pierre DAUDE : a voté
 Serge CHAUSI : a voté
 Jean-François COLLIN, suppléé par Mireille AMBLARD
 Philippe FABRE, représenté par Mireille AMBLARD
 Michel COSNIER : a voté
 Josiane COSTES : a voté
 Thierry CRUEGHE : a voté
 Jean-Pierre DABERNAT : a voté
 Xavier DALL'AGNOL : a voté
 Gisèle LHERM : a voté
 Michel LERON : a voté
 Elie MALBOS : a voté
 Jacques MARKARIAN : a voté
 Robert WALLEZ : a voté
 Gérard VIGNAL, suppléé par Didier LE BOULCH

(Mme GRIFFAULT et M. BAZELLE procèdent au dépouillement)

En ce qui concerne l'élection du onzième Vice-Président qui clôturera non pas la séance mais les élections de Vice-Présidents, je vous propose la candidature de Xavier DALL'AGNOL, Maire de Lascelles... pardon, Monsieur BAZELLE, mais cela peut faire monter votre nombre de voix, ce lapsus involontaire dont vous voudrez bien me pardonner, mais je m'y ferai... Je rectifie : Xavier DALL'AGNOL, élu de Lascelles, ancien maire de Lascelles, qui serait entouré de Michèle BIGEON et de Philippe MAURS. Il sera chargé du Tourisme, et en particulier des nouveaux équipements touristiques qu'il aura l'honneur de nous présenter en fonction de l'imagination dont il fait souvent preuve. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Je vous remercie.

Je vous donne le résultat du vote pour le dixième Vice-Président :

Votants : 71

Suffrages exprimés : 63

Bulletins blancs : 8

Ont obtenu :

Jean-Paul NICOLAS : 60 voix

Camille MEDAL : 3 voix

M. Jean-Paul NICOLAS est proclamé élu dixième Vice-Président chargé des Techniques de Communication et de la Médiathèque Communautaire.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Election du onzième Vice-Président

(Il est procédé aux opérations de vote à bulletins secrets. Chaque conseiller communautaire dépose son bulletin dans l'urne en énonçant son nom)

Jacques MEZARD : a voté
 Roger DESTANNES : a voté
 Alain CALMETTE : a voté
 Florence MARTY : a voté
 Michel LOURS : a voté
 Jean-Claude MAUREL : a voté
 Vincent BESSAT : a voté
 Alain VEROUIL : a voté
 Georges JUILLARD : a voté
 Jean-Pierre PICARD : a voté
 Jean-Paul NICOLAS : a voté
 Claudine FLEY, suppléée par Laetitia GRIFFAULT : a voté
 Christian POULHES : a voté
 André POUX : a voté
 Brigitte PRUNET, suppléée par Marie FRAYSSE : a voté
 Gabriel PEYRONNET : a voté
 Christian GASTON : a voté
 Frédéric GODBARGE : a voté
 Bernard GOSSET : a voté
 Thierry GALEAU : a voté
 Jean-Pierre FAGES : a voté
 Clarisa CARRILLO, représentée par Vincent BESSAT : a voté
 Michèle BIGEON : a voté
 Roland BRAY : a voté
 Jacques BERGAUD : a voté
 Jean BAZELLE : a voté
 Jean-Claude BAYSSAT : a voté
 Roger BARRIER : a voté
 Christian BAERISWYL : a voté
 Jean-Pierre ASTRUC : a voté
 Didier CARTEAU : a voté
 Patrick CARPENTIER : a voté
 Christiane CAMUS : a voté
 Geneviève DELPUECH : a voté
 Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
 Christian WERLES, représenté par Jean-Pierre ESTIVAL : a voté
 Daniel FABRE : a voté
 Henri LANTUEJOUL : a voté
 Patrick LAMPRE, suppléé par Nicole LOUBEYRE : a voté
 Mireille LABORIE : a voté
 Michelle LABLANQUIE : a voté
 Philippe MAURS : a voté
 Camille MEDAL : a voté
 Jean-Antoine MOINS : a voté

Sylvie CHASSANG, représentée par Jean-Antoine MOINS : a voté
 Pierre MONTIL : a voté
 Laurent TELLIER : a voté
 Andrée SARRAZIN, suppléée par Jacques MURATET : a voté
 Patricia RUMIN-BENITO : a voté
 Jean-Pierre ROUME : a voté
 Carine VEDRENNE : a voté
 Pierre MATHONIER : a voté
 Bernard LAVEISSIERE : a voté
 Bernard LAYBROS : a voté
 Bernard TIBLE, représenté par Charles DELAMAIDE : a voté
 Charles DELAMAIDE : a voté
 Jean-Pierre DAUDE : a voté
 Serge CHAUSI : a voté
 Jean-François COLLIN, suppléé par Mireille AMBLARD
 Philippe FABRE, représenté par Mireille AMBLARD
 Michel COSNIER : a voté
 Josiane COSTES : a voté
 Thierry CRUEGHE : a voté
 Jean-Pierre DABERNAT : a voté
 Xavier DALL'AGNOL : a voté
 Gisèle LHERM : a voté
 Michel LERON : a voté
 Elie MALBOS : a voté
 Jacques MARKARIAN : a voté
 Robert WALLEZ : a voté
 Gérard VIGNAL, suppléé par Didier LE BOULC'H

(Mme GRIFFAULT et M. BAZELLE procèdent au dépouillement)

Je vous donne le résultat du vote pour l'élection du onzième Vice-Président :

Votants : 71

Suffrages exprimés : 60

Bulletins blancs ou nuls : 11

Ont obtenu :

M. Xavier DALL'AGNOL : 54 voix

M. Jean BAZELLE : 3 voix

M. Jacques MARKARIAN : 2 voix

M. Jean-Paul NICOLAS : 1 voix

(M. Yves DEBORD : 1 voix. M. DEBORD n'étant pas membre de l'assemblée, on doit donc considérer le bulletin dans les nuls)

M. Xavier DALL'AGNOL est élu 11ème Vice-Président chargé du Tourisme.

(Applaudissements des conseillers communautaires)

Ce conflit interne au Conseil municipal de Lascelles étant terminé, nous pouvons reprendre le cours des événements.

Tout d'abord, je vous remercie de la confiance accordée au Bureau. Je sais que tous les Vice-

Présidente et Vice-Présidents se montreront dignes de cette confiance et qu'ils continueront ou commenceront à travailler dès demain matin dans les secteurs de compétences qui sont les leurs.

Nous avons ensuite quelques délibérations un peu d'ordre.

COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- La première est une délibération concernant la composition du Bureau communautaire. En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Bureau communautaire est composé du Président et des Vice-Présidents et Vice-Présidente. Je demande aux services de ne pas oublier de féminiser les formules concernant les Vice-Présidents.

Les conseillers délégués peuvent y assister sur demande du Président.

Les Maires des communes membres, non Vice-Présidents, y assistent à titre consultatif. En fait, les 22 maires sont membres du Bureau. La formule que nous avons adoptée depuis la création de la Communauté d'agglomération, c'est que tout le monde y participe, et lorsqu'il y a des débats bien évidemment chacun s'exprime et nous tenons compte de l'avis de chacun des Maires présents.

Voilà la délibération que je vous propose d'adopter. Y a-t-il des questions ? Non.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

ADMINISTRATION – FONCTIONNEMENT DE LA CABA – DELEGATION DU CONSEIL AU BUREAU ET AU PRESIDENT

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Ensuite, nous avons une délibération que nous prenons habituellement sur le fonctionnement avec les délégations du Conseil communautaire au Bureau et au Président. En application de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Bureau et au Président une partie de ses attributions. Dans cette délibération, nous vous proposons une série de délégations soit au Bureau, soit au Président concernant les actes de la vie courante, afin aussi de ne pas charger considérablement les délibérations du Conseil communautaire qui sont déjà extrêmement nombreuses.

Bien sûr, ces délégations doivent donner lieu à une reddition de comptes devant le Conseil communautaire à chacune de ses séances. Ce qui est le cas de toutes les collectivités. Toutes les décisions arrêtées soit par le Bureau, soit par le Président sont jointes à chaque Conseil communautaire.

Sur ces délégations, y a-t-il des questions ? Madame, vous pouvez intervenir.

Mme DELPUECH.- Monsieur le Président, je voulais simplement avoir quelques précisions sur un point en page 2 de la délibération. Il est indiqué : « de déléguer à M. le Président le soin...[...] en ce qui concerne l'emprunt : proposer un taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable). » On laisse subsister le terme de « variable » ?

M. LE PRESIDENT.- Oui.

Mme DELPUECH.- Vous dites « oui », mais quel est le risque encouru, s'il vous plaît ?

M. LE PRESIDENT.- Chaque fois que nous avons un emprunt, il y a une étude par la Commission des Finances qui nous fait des propositions. Le risque, il est le même, c'est-à-dire que nous étudions les propositions des établissements financiers, et en fonction de chacune de ces propositions nous essayons – ce que nous avons à peu près réussi à faire jusqu'ici – de proposer la solution la plus avantageuse pour la collectivité, sachant que nous avons une majorité de taux fixes dans nos emprunts. Nous essayons au maximum d'avoir des taux fixes ; c'est la politique que nous avons menée jusqu'ici. Ce qui s'est d'ailleurs révélé plutôt payant, compte tenu de ce à quoi nous avons assisté.

Mme DELPUECH.- Cela s'est révélé payant sur les années passées. Maintenant, cela devient risqué.

Je voudrais une précision sur le 3ème point, en 4ème ligne. Il est indiqué : « de contracter éventuellement tout prêt de substitution (y compris sous forme de swap) ». Avez-vous l'habitude de contracter ce genre de prêt ? Excusez-moi de vous demander cette précision.

M. LE PRESIDENT.- Je vais très simplement demander aux services de vous répondre. Vous avez parfaitement raison de soulever cette question mais ce n'est pas moi qui vous répondrai. M. LOURS ne va pas encore vous répondre, mais il pourra le faire dès demain. M. le Chef du Service des Finances va vous apporter des explications.

M. DESTANNES.- Aujourd'hui, il n'y a absolument pas de prêt de la collectivité qui ait été transformé ou revendu sous forme de swap pour avoir un nouveau contrat qui serait éventuellement plus intéressant par rapport aux caractéristiques du marché à l'instant T. Ceci dit, il peut y avoir éventuellement des opportunités. Comme l'a rappelé le Président, nous avons aujourd'hui une majorité de taux fixes dans notre encours qui doit représenter à peu près 70 % du capital restant dû de la dette ; le reste étant sur des prêts révisables. A noter également que nous avons une part non négligeable d'emprunts revolving qui nous permettent de rembourser temporairement une partie de notre dette quand nous avons une trésorerie excédentaire pour optimiser le coût des frais financiers. Bien entendu, nous pourrions vous donner tous les éléments nécessaires au sein de la Commission des Finances, et si vous souhaitez venir me rencontrer il n'y a pas de difficulté.

Mme DELPUECH.- Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DESIGNATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL DU CONSEIL

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à une délibération qui concerne la désignation des commissions de travail du Conseil. Nous vous proposons de fixer à 8 le nombre des commissions avec des attributions qui sont les suivantes :

- Commission Travaux et Réseaux
- Commission Environnement
- Commission de Développement Economique et Aménagement du Territoire (qui fonctionnera aussi avec le Tourisme)
- Commission Urbanisme et Habitat
- Commission Finances, Personnel et Administration générale
- Commission Politique de la Ville et Gens du voyage
- Commission Grands Equipements
- Commission Transports.

Pour la composition de ces commissions, puisqu'elles sont ouvertes comme je l'ai indiqué, il vous est proposé d'indiquer dans les prochains jours et en tout cas avant le prochain Conseil communautaire qui doit avoir lieu le 14 mai au Secrétariat Général les commissions dans lesquelles vous souhaitez être membres, sachant qu'il n'y a pas de limitation bien évidemment, et que nous avons convenu que les suppléants pouvaient participer aux commissions s'ils le désirent. La formule la plus simple, c'est que vous vouliez bien avoir l'obligeance, peut-être commune par commune, ce serait encore plus simple, ou directement, de signaler au Secrétariat Général vos choix.

Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je précise pour les nouveaux élus que les commissions se réunissent à des rythmes différents, en fonction des ordres du jour et des sujets à traiter. Pas de questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION SPECIALISEE DES MARCHES

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une délibération sur la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission Spécialisée des Marchés. Cela, c'est une commission qui se réunit très souvent, en moyenne au moins deux fois par mois, en général le mercredi matin, et avec difficulté pour avoir le nombre de présents suffisant. C'est normalement une élection à la proportionnelle ; mais dans notre intercommunalité c'est un peu difficile à réaliser, avec 5 titulaires et 5 suppléants. Nous avons travaillé là-dessus. Nous vous proposons une liste de titulaires et de suppléants tenant compte à la fois des sensibilités et des capacités d'être présent. Je vais vous lire la liste. Si quelqu'un demande que nous votions avec un bulletin avec la liste et un autre bulletin, nous le ferons. Je vous propose la liste suivante :

Membres titulaires :

Jean-Claude MAUREL, Maire de Jussac

Michel LOURS, Maire de Yolet, chargé des Finances

Michel LERON, qui est Adjoint de la Ville d'Aurillac

Jean-Claude BAYSSAT, qui est Adjoint à l'Urbanisme, Maire de Vézac

Josiane COSTES, élue municipale d'Aurillac

qui sont des élus d'accord pour être présents.

Pour les suppléants, ce sont des élus qui, soit, ont déjà été membres de la commission en étant présents puisque nous faisons souvent appel aux suppléants :

Louis FAUGERE de Reilhac

André POUX de Yolet

Serge CHAUSI, Adjoint à Aurillac

Bernard GOSSET, Adjoint à Arpajon-sur-Cère

Philippe FABRE, Conseiller Municipal d'Aurillac, qui m'a indiqué qu'il pourrait être présent lorsqu'il y a besoin d'un suppléant.

Voilà ce que je suis amené à vous proposer si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

Serait désigné comme suppléant à la présidence M. Roger DESTANNES qui est le Vice-Président chargé des Travaux et Réseaux, et en son absence ce serait M. VEROUIL, sachant qu'il peut arriver –mais c'est rare– que je préside cette Commission d'Appel d'Offres. Jusqu'alors il n'y avait que Roger DESTANNES comme Président de la Commission, et je vous propose qu'il y ait en plus en suppléant Alain VEROUIL. Voilà les propositions que je suis amené à vous faire. Y a-t-il d'autres propositions ? Non. Je mets donc cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie. C'est la liste pour la Commission d'Appel d'Offres et la Commission Spécialisée des Marchés.

**SEMAD (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE AURILLAC DEVELOPPEMENT) –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION (4 SIEGES D'ADMINISTRATEURS) ET DU
REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES
ET EXTRAORDINAIRES (UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT)**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une délibération sur la désignation des représentants de la CABA au conseil d'administration de la Société d'Economie Mixte Aurillac Développement. La Communauté d'agglomération a 4 représentants au Conseil d'Administration de cette SEM, sachant que la Ville d'Aurillac a 3 représentants et que – je le dis aux représentants de l'opposition municipale d'Aurillac –, dans ces 3 représentants, à la proportionnelle il y aura une proposition que vous aurez à faire.

Pour les représentants de la Communauté d'agglomération, je vous proposerai pratiquement de reconduire la composition actuelle qui est :

- Alain CALMETTE, Vice-Président chargé du Développement Economique
- Patrick LAMPRE
- M. GASTON, élu de Naucelles, qui a été présent au cours du précédent mandat
- et moi-même

avec comme représentant Titulaire à l'Assemblée Générale M. CALMETTE et comme Suppléant M. LAMPRE.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil municipal de la Ville d'Aurillac aura à désigner trois représentants pour cette SEM.

**SEM STABUS (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES TRANSPORTS PUBLICS)
DESIGNATION DES REPRESENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION (4 SIEGES D'ADMINISTRATEURS) ET DU
REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES
ET EXTRAORDINAIRES (UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT)**

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à la délibération suivante qui concerne la désignation des représentants de la CABA à la Société d'Economie Mixte STABUS chargée des lignes de transport. Nous avons 4 sièges. Je vous propose de désigner ceux qui ont beaucoup travaillé dans la commission des transports jusqu'ici :

- M. POUX
- M. MAUREL qui a conduit la négociation sur la Délégation de Service Public
- M. Jean-Claude BAYSSAT de Vézac qui y a aussi participé
- M. CHAUSI qui est premier Adjoint de la Ville d'Aurillac et qui a effectivement aussi un mot à dire sur le fonctionnement des transports urbains

avec comme représentant Titulaire à l'Assemblée Générale M. POUX et comme Suppléant M. BAYSSAT.

Là, la Ville d'Aurillac a un représentant au Conseil d'Administration de cette SEM, je le précise.

Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

SEM SEBA 15 (SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU BASSIN D'AURILLAC) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (3 SIEGES D'ADMINISTRATEURS) ET DU REPRESENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES (UN TITULAIRE ET UN SUPPLEANT)

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous passons à la délibération suivante qui concerne la désignation des représentants de la CABA à la Société d'économie mixte d'aménagement et de construction du Bassin d'Aurillac. Là, nous avons 3 représentants pour le conseil d'administration, la Ville d'Aurillac en ayant 4, et là aussi ces 4 représentants seront désignés par le Conseil municipal d'Aurillac à la représentation proportionnelle avec un siège pour l'opposition municipale de la Ville d'Aurillac. Je vous proposerai pour les représentants de la CABA :

- M. VEROUIL qui est chargé de l'Urbanisme, qui a donc une compétence tout à fait normale en la matière
- M. MAUREL, chargé de l'Administration Générale
- M. TIBLE.

M. VEROUIL étant représentant Titulaire au sein de l'Assemblée Générale avec comme Suppléant M. Jean-Claude MAUREL.

Bien évidemment, les travaux et l'activité de la SEM SEBA 15 font l'objet chaque année, mais beaucoup plus souvent que cela au Bureau, de rapports et d'exposés, que ce soit d'ailleurs au Conseil municipal d'Aurillac ou au Conseil communautaire et au Bureau du Conseil communautaire. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

CREATION DES EMPLOIS « COLLABORATEUR DE CABINET »

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une délibération sur la création d'emplois « collaborateur de cabinet ». Je vous indique que nous avons – il n'y a pas de modification – trois emplois de collaborateur de cabinet :

- M. PERRET. Je signale aux nouveaux élus que M. PERRET est à la fois Directeur de Cabinet, mais qu'il assume pratiquement à mi-temps la responsabilité du service de l'Urbanisme de la Communauté d'agglomération. Donc en fait, c'est un mi-temps
- Mme Valérie HAMOUSIN
- et Mlle Christine LOUIS qui s'occupe de la Communication en l'état.

Pas d'observations. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons une délibération sur la fixation des indemnités de fonctions du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers délégués. Vous avez un tableau. Nous sommes dans une intercommunalité de 50 000 à 99 999 habitants. Il y a le tableau avec les chiffres exacts parce que je pense qu'en la matière la transparence doit être absolue. Nous pourrions – beaucoup de Communautés d'agglomérations, de Conseils régionaux, pour ne pas dire une immense majorité, le font – aller au maximum ; ce qui ferait une enveloppe globale théorique de 38 684 € d'indemnités pour l'ensemble des élus. Nous vous proposons une solution qui aboutirait à une enveloppe mensuelle de 18 706 €, c'est-à-dire 40 % de l'enveloppe globale. Nous essayons d'être soucieux des deniers publics en la matière.

Cela donne, en millièmes :

- pour le Président une indemnité mensuelle brute de 2 872,75 €. Ce qui, à quelques euros près, donne une indemnité nette de 2 300 et quelques euros avant retenue fiscale.
- pour le Premier Vice-Président une indemnité brute de 1 269,35 €.
- pour les autres Vice-Présidents une indemnité brute de 1 095,65 €.
- pour chaque Conseiller délégué une indemnité brute de 240,51 €.

Je précise aussi pour l'information des nouveaux élus que, sauf exception rarissime, il n'y a pas d'indemnités de déplacement ou de représentation à l'intérieur du département, et que j'ai fait calculé les dépenses de déplacement sur les six dernières années qui, pour l'ensemble des élus, s'élèvent à un peu plus de 6 000 €, soit à peu près 1 000 € par an. Je précise aussi qu'il n'y a pas de véhicule de fonction et pas de chauffeur. Nos concitoyens nous posent rarement la question. C'est un choix que nous faisons, et que je vous propose de continuer à réaliser.

La délibération, je vous propose donc de la voter de cette manière-là, si vous en êtes d'accord. Il n'y a strictement rien à cacher, bien au contraire. Y a-t-il des observations ? Non.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN REGARD DE LA DELEGATION ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(Décisions prises depuis le dernier Conseil Communautaire du 12 février 2008)

Ensuite, vous avez le relevé des décisions prises depuis le dernier Conseil communautaire du 12 février 2008, où il y a eu une série de décisions qui ont été prises. Bien sûr, lorsque vous souhaitez avoir copie de ces décisions, il suffit de le demander puisqu'elles sont notifiées en amont.

Le Conseil communautaire prend acte de ces décisions.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
12 FEVRIER 2008**

Il y a le PV du dernier Conseil communautaire qui est à adopter. Je vous demande, sauf observations, de bien vouloir l'adopter.

Pas d'oppositions.

Pas d'abstentions.

Le procès-verbal du Conseil communautaire du 12 février 2008 est adopté à l'unanimité.

On me demande de penser à vous demander de rester assis pour la photo de groupe. Ensuite, nous aurons bien mérité un rafraîchissement et de quoi nous restaurer.

Je vous remercie de votre patience pour ce long Conseil communautaire, mais nous ne pouvons pas faire autrement. Donc merci de rester assis pour la photo. Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée à 21 h 45)
